

Canton de Harnes

Noyelles-sous-Lens, le 25 février 2016

Arrondissement de Lens

Monsieur Alain ROGER

Département du Pas-de-Calais

MAIRE de Noyelles-sous-Lens

Téléphone : 03.21.13.02.31

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Transmis le : 29 mars 2016

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 24 FEVRIER 2016**

ETAIENT PRESENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Maurice BERNARD, Sandra BLANCHARD, Jean-Michel SKOTARCZAK, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Bernard FINEZ, Claude SIBIRIN, Patrice WETISCHEK, Philippe HERBEZ, Danielle SENECHAL, Micheline MAYEUX, Alain VANTREPOTE, Cathy CZAJKOWSKI, Emmanuelle DHONDT, Séverine LECLERCQ-DELVALLEZ, Marie-Hélène GUEYDON, Samantha EDDRIOUICH, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Patrick BOULOGNE, Maryvonne POULAIN, Daniel WAWRZYNIAK, Louis ALEXANDRENNE (18h37), Conseillers Municipaux.*****

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : MM.Valérie DELVALLEZ (procuration à Alain ROGER), Adjointe, Freddy MIETTE (procuration à Maurice BERNARD), Jean PERRAULT (procuration à Sandra BLANCHARD), Hervé JANISZEWSKI (procuration à Daniel WAWRZYNIAK), Conseillers Municipaux.*****

Madame Séverine DELVALLEZ-LECLERCQ a été désignée secrétaire de séance et a acceptée de remplir les fonctions.*****

1) ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2016 :

- Monsieur Le Maire : *si vous avez des observations.*

S'il n'y a pas d'observations, nous pouvons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	2		
TOTAL	28		

Adopté à l'unanimité.

2) ADOPTION DES PROCES VERBAUX DES REUNIONS DE BUREAUX MUNICIPAUX DES 13 ET 26 JANVIER ET DU 10 FEVRIER 2016 :

➤ Bureau Municipal du 13 janvier 2016 :

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *concernant la chambre des métiers et de l'artisanat, la subvention a été refusée ?*

- Monsieur Le Maire : *oui.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *je peux connaître un peu la teneur de la demande ?*

- Monsieur Le Maire : *ils nous demandent une subvention parce qu'il y a des Noyellois qui sont en contrats d'apprentissage dans diverses entreprises, donc, ils nous demandent de les subventionner.*

Je refuse cette subvention pour la simple et bonne raison, que nous accueillons également des contrats d'apprentissage.

Et pour les contrats d'apprentissage, ils sont aidés par les subventions de l'état, donc, je ne vois pas pourquoi en plus nous viendrions à subventionner la chambre des métiers pour ces contrats là.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *nous n'en avons pas tant que cela quand même ?*

- Monsieur Le Maire : *non, ici, actuellement, nous en avons trois.*

Ça peut tourner autour de 5, ça dépend de la période.

Nous avons réussi à en avoir 5 sur la collectivité.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : je n'ai eu connaissance que d'un seul.
- Monsieur Marc GOSCIANSKI : espaces verts et multi-accueil « petite enfance ».
- Madame Maryvonne POULAIN : la déclaration d'intention d'aliéner pour le 11 rue de la République, c'est une petite maison près de ceux qui sont en train de faire des travaux ?
- Monsieur Le Maire : non, c'est la maison POLLART, juste à côté.
- Madame Maryvonne POULAIN : et ça vaut ce prix là ?
- Monsieur Le Maire : oui, c'est l'estimation des domaines.

L'estimation des domaines était à 65 000 € et c'est le prix qu'ils en veulent.

Pas d'autres observations concernant ce Bureau Municipal ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

➤ Bureau Municipal du 26 janvier 2016 :

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : pour l'union sportive, pourquoi a-t-on refusé la modification électrique ?
- Monsieur Le Maire : parce que cela nous occasionnait énormément de frais.

Il faut changer toute l'installation parce qu'elle n'est pas assez puissante et il faut faire toutes les modifications.

Mais là, actuellement, ils ont deux machines à laver.

Pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

➤ **Bureau Municipal du 10 février 2016 :**

- Madame Maryvonne POULAIN : *juste une question.*

On en a arrêté un, pour un dépôt sauvage, depuis il y en a d'autres, ou c'était le seul et l'unique ?

- Monsieur Le Maire : *à ma connaissance, c'est le seul que nous avons réussi à avoir et c'est quand même intéressant, 4 000 €.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *vous le faites passer dans le Noyelles actu ?*

- Monsieur Le Maire : *oui, nous allons mettre un article dans le Noyelles actu.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *au moins les gens seront informés et ça peut servir.*

Même si ce n'est que Noyelles, ça peut toujours servir.

- Monsieur Maurice BERNARD : *nous avons eu d'autres cas qui ne sont pas des gens de Noyelles, maintenant, les ASVP essaient de récupérer les adresses qu'ils trouvent.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *ce n'est pas parce qu'ils sont de Noyelles, qu'ils ont tous les droits.*

- Monsieur Le Maire : *c'est bien que l'on ai pu réussir à agir.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *c'est un entrepreneur ?*

- Monsieur Le Maire : *non, c'est un particulier.*

Il a 4 000 € d'amende et 400 € de frais de justice.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *c'était un gros dépôt ?*

- Monsieur Le Maire : *il était déjà conséquent.*

Nous leur avons envoyé le montant global de la facture qui se montait pratiquement à 30 000 € et eux ils ont facturé en fonction du dépôt.

Oui, c'était quand même un beau dépôt.

- Monsieur Bernard FINEZ : on ne compte pas tous les dépôts de plaintes qui ont été faits à Lens.

Ce n'est pas le premier procès-verbal qui a été fait et celui là, a donné suite à une action.

- Monsieur Le Maire : concernant ce compte-rendu, y-a-t-il des observations ?

- Monsieur Claude SIBIRIN : pour le repas de la Saint Sylvestre, je crois que l'US Noyelles a postulé et ce n'est pas indiqué.

- Monsieur Philippe CERF : il y a effectivement deux-trois associations, dont l'USN.

- Monsieur Le Maire : oui, nous avons reçu le courrier après.

C'est bien le volley passion, le running et l'USN qui se sont positionnés pour le repas de la Saint Sylvestre.

- Monsieur Philippe CERF : il a lieu de rajouter l'USN pour la candidature au repas de la Saint Sylvestre.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

3) ADOPTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES :

➤ enseignement – jeunesse du 21 octobre 2015 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des questions ou des observations, Sandra et Marie-Hélène sont là pour y répondre.

Pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

➤ travaux du 12 janvier 2016 :

- Madame Maryvonne POULAIN : juste une constatation.

L'abattage des cerisiers, je veux dire que partout, nous sommes en train d'abattre ces arbres là.

D'accord, ce n'est magnifique qu'un temps et qu'après ça pose beaucoup de problèmes mais est-ce que l'on a l'intention de refleurir et de quelle façon ?

L'abattage des cerisiers à l'école Jean Rostand.

- Monsieur Maurice BERNARD : là, le problème est qu'ils sont plantés dans des bacs et aujourd'hui, ces bacs sont en train d'éclater et ils sont en train de soulever la chaussée.

Nous allons les enlever, supprimer les bacs et refaire une chaussée complète à l'intérieur de la cour, nous allons refaire le macadam.

Nous allons éventuellement replanter des petits arbres.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, quand même.

- Monsieur Maurice BERNARD : on remplace les arbres.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est vrai que ce n'est magnifique qu'un temps.

Mais c'est vrai que c'est quelque chose que nous avons toujours trouvé dans les cours d'école et que plus ça vient et il n'y en a plus du tout.

- Madame Sandra BLANCHARD : ça devient vraiment dangereux pour les enfants.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais une fois que l'on renouvelle au niveau des mêmes arbustifs.

- Monsieur Maurice BERNARD : le problème des cerisiers à fleurs comme cela, c'est que après ça devient grandissant.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : sur l'enrobage à froid des Ibis qui a été reporté sur la rue du Maréchal Leclerc, on a statué ?

- Monsieur Maurice BERNARD : non, nous n'avons pas encore statué.

J'ai une réunion avec COLAS la semaine prochaine pour la Cité Deblock, je lui poserai la question.

Mais l'enrobage sera fait, à froid ou à chaud mais il sera fait.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : lors de la commission des travaux, nous avons discuté de l'enrobage à froid, c'était pour protéger les lieux de passage peu fréquentés.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui, c'est cela.

- Monsieur Patrick BOULOGNE : tandis que là.

- Monsieur Le Maire : c'est vrai que c'est un avantage au niveau du coût.

Mais après, je pense quand même que la qualité doit être moindre, ça c'est certain, donc, voir exactement, comme dit Maurice, avec COLAS, si vraiment nous pouvons mettre dans ce genre de voirie.

Parce que, si c'est pour refaire la voirie dans 5-6 ans, ce n'est pas la peine.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : on nous a quand même dit en réunion que c'était très bien ce produit là.

- Monsieur Le Maire : oui, mais ça n'a pas le même granulé qu'un enrobage à chaud.

Est-ce que ça ne risque pas de se détériorer beaucoup plus qu'un enrobage à chaud du fait que ce n'est pas lisse, tu vois ?

Donc, c'est pour cela que nous allons demander à COLAS si nous avons la possibilité de la mettre sur des voiries qui ont un passage de véhicules plus fréquents que dans des cours d'école.

S'il nous dit que ça tiendra moins longtemps, dans ce cas là, nous ferons un enrobée à chaud et puis c'est tout.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : mais là, dans cette commission, nous en avons parlé, c'est dommage qu'il n'y ait pas la synthèse de ce débat là.

C'est dommage que nous n'ayons pas la synthèse parce que ces questions intéressantes, avec des éléments de réponse et nous ne l'avons pas dedans.

- Monsieur Maurice BERNARD : on a un document technique, mais là, je ne l'ai pas.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : non, mais il y avait quelques éléments oraux qui avaient été amenés.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, comme nous en avons discuté ici, ce sera acté dans le compte-rendu de ce conseil municipal.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : du coup.

- Monsieur Le Maire : alors, concernant ce compte-rendu, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

➤ solidarités, actions sociales et personnes âgées du 18 janvier 2016 :

- Monsieur Le Maire : pas de questions, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	22		7

Adopté à la majorité.

➤ enseignement – jeunesse du 20 janvier 2016 :

- Monsieur Le Maire : pas d'observations.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès			3
TOTAL	26		3

Adopté à la majorité.

➤ fêtes et culture du 03 février 2016 :

- Monsieur Le Maire : si vous avez des observations ou des questions, Sabine est là pour y répondre.

- Madame Maryvonne POULAIN : on va juste expliquer notre vote. Ce n'est surtout pas pour la commission parce que nous allons dire que c'est une commission intéressante, où l'on peut discuter, apporter nos idées et où nous sommes écoutés.

C'est vrai que l'on se fait remplacer tous les trois, donc, ce n'est certainement pas pour la commission mais en tout cas on s'abstiendra parce que nous ne sommes pas sûrs que le changement de dates des fêtes de la Libération soit vraiment opportun.

Nous attendons de voir.

Et quatre marchés aux puces nocturnes, nous trouvons que c'est un peu trop d'un seul coup.

Voilà, c'est juste cela qui fait que nous nous abstiendrons sur la commission.

- Madame Sabine BANACH : c'est vrai que c'est complètement novateur et que même nous, nous n'avons pas de certitude que cela fonctionnera.

Maintenant, nous en avons parlé un moment mais nous nous sommes appuyés sur le constat que globalement, ça devenait un peu compliqué d'attirer les Noyellois et c'est quand même le sens premier de notre dépense publique.

Même si certaines fêtes de la Libération ont connu un vrai engouement, on avait du mal à y attirer une autre population.

Nous espérons quand y ajoutant ces animations, et nous avons une commission la semaine prochaine qui permettra de choisir des animations à destination des familles l'après-midi.

Le fait d'avoir changé de lieu, c'est juste pour avoir un repli stratégique en cas de pluie, ce n'est nullement pour abandonner complètement les fêtes de la Libération, le lieu de la place de la Libération et puis le changement de date, on espère que les personnes qui étaient encore en congés, en vacances, fin août, auront davantage de facilités à se déplacer avec les enfants et enfin nous n'aurons plus la concurrence déloyale de la braderie.

- Madame Maryvonne POULAIN : on s'abstient, nous n'avons pas voté contre.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : malheureusement, nous avons exactement la même position que le PS.

- Monsieur Le Maire : mais bon de toute façon, c'est un essai.

Il faut essayer.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais si nous avons tort.

- Monsieur Le Maire : oui, mais même nous.

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est bien pour cela que l'on s'abstient. C'est à dire que l'on s'abstient parce que nous ne sommes pas sûrs.

Et puis, je pense que Daniel a émis quand même quelques observations, donc, c'est normal que nous n'avons qu'un représentant et que nous puissions quand même nous exprimer.

- Monsieur Daniel CAPILLON : sur les marchés nocturnes, à la commission, nous étions pratiquement d'accord pour n'en faire que deux.

Parce que nous ne savons pas où nous allons et là, je vois qu'il y en a quatre.

Si au bout du quatrième il y a encore du monde, nous aurons de la chance.

- Monsieur Le Maire : il faut essayer, il faut innover, ça fonctionne, c'est bien, ça ne fonctionne pas, on revient sur l'ancien système.

Concernant cette commission, quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès			3
TOTAL	22		7

Adopté à la majorité.

4) DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES :

*** ADMINISTRATION GENERALE :**

2016-15 : fixation des nouveaux tarifs d'occupation du domaine public par les différents commerçants mobiles : friteries, pâtisseries, pizzeria comme suit :

- de 0 à 30 heures par mois : 70 €,
- de 30 à 60 heures par mois : 140 €,
- plus de 60 heures par mois : 180 €.

Cette décision prend effet à compter du 1^{er} février 2016.

2016-25 : signature d'une convention avec GE CAPITAL relative à la location d'un copieur KONICA BHC 258 qui sera installée en mairie au service communication.

La location s'effectue pour une durée de 3 ans et 3 mois, soit 13 trimestres de loyers s'élevant à 529,00 € H.T., payable trimestriellement.

2016-26 : signature d'un contrat de maintenance avec DOCUMENT SOLUTIONS 62 relatif à la maintenance du copieur KONICA BHC 258 installé au sein de la mairie au service communication.

La location s'effectue pour une durée de 3 ans, soit 36 mois de loyers s'élevant à 634,80 € T.T.C., payable trimestriellement.

Le prix de la copie s'élève à 0,0049 cts d'euros.

2016-27 : cessation de régie pour les droits d'utilisation des cours de tennis.

2016-29 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de NOYELLES-SOUS-LENS décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Nord-France-Europe une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 1 000 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées :

- Montant : 1 000 000 Euros
- Durée : un an maximum
- Taux d'intérêt applicable EURIBOR 1 SEMAINE + marge de 1,65 %
 - **Mensuelle**
 - Frais de dossier : 2 000 Euros

2016-30 : signature d'un avenant à la convention avec l'entreprise individuelle « GARAGE ERIC » représentée par Monsieur MAHIEU Éric et relative à la location d'un local situé à côté de l'ensemble immobilier à usage commercial situé à Noyelles-sous-Lens, 240 rue Sadi Carnot.

Il s'agit d'ajouter le local loué d'une superficie de 80 m² et destiné à l'exercice de la profession de garagiste à l'exclusion de toute autre profession et de tout autre usage aux locaux loués antérieurement.

Le bail est conclu pour une durée de deux ans prenant effet le 1^{er} février 2016 pour se terminer le 02 mars 2018.

La présente location est consentie et acceptée moyennant un loyer mensuel de 1 000 €, soit 12 000 € par an.

2016-31 : signature d'un contrat avec AGORA STORE, représentée par Monsieur Olivier NATAF, Directeur Général, et relatif à : « la mise en place d'un outil de courtage aux enchères pour la vente de biens mobiliers de la collectivité et pour l'acquisition de biens mobiliers d'un montant inférieur à 4 600 € »,

Le montant des prestations s'élève à : 10 % du montant hors taxes de chaque vente.

*** CULTURE ET FETES :**

2016-28 : signature d'un contrat de cession avec l'entreprise JARDIN COUR DIFFUSION représentée par Monsieur Éric DELECOUR, Président, et relatif à la prestation d'un spectacle intitulé « L'HUMOUR SUR UN PLATEAU » qui se déroulera le vendredi 05 février 2016 à 20h30 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 3 805 € charges sociales incluses dont 283 € d'hébergement et 322 € de frais de déplacement.

2016-32 : signature d'une convention avec l'agence artistique ROBY SPECTACLES relative à une animation dansante – thé dansant qui se déroulera le jeudi 06 octobre 2016 au foyer municipal de 13h00 à 18h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1 090,00 € T.T.C.

2016-33 : signature d'un contrat de groupe avec CAP'VACANCES représenté par Monsieur Rémi CULETTO et relatif à un séjour à CHAPELLE-DES-BOIS pour 55 personnes et qui se déroulera du 17 septembre 2016 au 24 septembre 2016.

Le montant total de la prestation s'élève à 21 292,35 € T.T.C.

- Acompte à la signature de 3 955,62 €,
- Second acompte à régler avant le 17/08/2016 de 5 511,95 €,
- Solde à régler après facturation de 2 204,78 €.

*** SOLIDARITES – ACTIONS SOCIALES ET PERSONNES ÂGÉES :**

2016-16 : signature d'une convention avec JB SONORISATION représenté par Monsieur BLONDEL Jackie et relative à une prestation de sonorisation en partenariat avec le centre social Kaléïdo pour le repas BOUCHES EN COEUR qui se déroulera le jeudi 21 janvier 2016 de 12h00 à 17h00.

Le montant de la prestation est fixé est de 220 € T.T.C., frais kilométrique inclus pour les 5 heures d'intervention.

2016-17 : signature d'une convention avec l'association SAUVEGARDE représentée par Madame Isabelle SAGNET, Présidente et relative à 6 séances de lecture à voix haute qui se dérouleront de janvier à juin 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 840 €.

2016-18 : signature d'une convention avec Monsieur POLIN Alain relative à une intervention dans le cadre de l'action « en famille, on bouge » qui se déroulera au complexe sportif Léo Lagrange le jeudi 11 février 2016 de 14h00 à 16h00.

Le montant de la prestation s'élève à 250 € T.T.C, frais kilométriques inclus pour 2h00 d'intervention.

2016-19 : signature d'une convention avec l'Instance Intercommunale d'Insertion 3ID représentée par Madame Annick BOS WITKOWSKI, Directrice et relative à la mise à disposition d'une socio-esthéticienne.

Les interventions se dérouleront sur l'année 2016, aux dates prises en accord avec la socio-esthéticienne.

Le coût des prestations s'élève à 663,12 €.

2016-20 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à 14 séances d'activités sportives dans le cadre de l'action « cuisiner et s'activer sans se ruiner » qui se dérouleront de janvier à juin 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 504 € pour 14 séances s'élevant à 36 € la séance.

2016-21 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à 14 séances d'activités sportives dans le cadre de l'action «estime de soi» qui se dérouleront de janvier à juin 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 432 € pour 12 séances s'élevant à 36 € la séance.

2016-22 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à 23 séances d'activités sportives dans le cadre de l'action «GYM DOUCE» qui se dérouleront de janvier à juin 2016.

Le montant de la prestation s'élève à 828 € pour 23 séances s'élevant à 36 € la séance.

2016-23 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à 16 séances d'activités sportives dans le cadre de l'action «AQUAGYM» qui se dérouleront de janvier à juin 2016, les mercredis de 17h15 à 18h15.

Le montant de la prestation s'élève à 900 € pour 16 séances s'élevant à 56,25 € la séance.

2016-24 : signature d'une convention avec l'association DJEY ANIMATION SPORT représentée par Monsieur Jérôme LEMIEUVRE et relative à 16 séances d'activités sportives dans le cadre de l'action «AQUAGYM» qui se dérouleront de janvier à juin 2016, les vendredis de 17h15 à 18h15.

Le montant de la prestation s'élève à 900 € pour 16 séances s'élevant à 56,25 € la séance.

- **Monsieur Le Maire** : *si vous avez des questions à poser, je suis là pour y répondre.*

- **Madame Sabine BANACH** : *Monsieur Le Maire, sur l'ordre du jour, nous avons une commission finances en date du 12 février 2016.*

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *oui, c'est le BP.*

- **Madame Sabine BANACH** : *d'accord.*

- **Monsieur Le Maire** : *nous ne devrions pas le mettre.*

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *on a eu la même question, enfin pas moi, mais les autres me l'ont demandé.*

- **Madame Sabine BANACH** : *j'ai cherché, j'ai pas trouvé.*

- **Monsieur Le Maire** : *c'est Monsieur MAKOWIECKI, qui n'a pas eu le temps de faire un compte-rendu, on va l'excuser.*

Concernant ces décisions, si vous avez des questions à poser.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *la décision n°2016-27, c'est quoi ?*

- Monsieur Le Maire : *cessation de régie pour les droits d'utilisation des cours de tennis.*

Au préalable, nous avons une régie pour l'utilisation des cours de tennis, une régie municipale.

Or, depuis des années cette régie n'existe plus.

La perception nous a demandé purement et simplement de la supprimer.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *et la 2016/19 ?*

Socio-esthéticienne, pourquoi cette double spécialité ?

- Madame Sabine BANACH : *je pense que c'est pour l'atelier estime de soi.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *c'est un double effet. Plus on est belle et mieux on se porte.*

- Madame Sabine BANACH : *oui, je pense que c'est cela.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *non, c'est parce que je voulais connaître un peu le développement de cette fonction.*

- Monsieur Le Maire : *nous pouvons nous renseigner et te communiquer l'information.*

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : *oui.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *mais Daniel, tu n'es pas une femme, tu ne sais pas les effets esthétiques sur une femme.*

- Monsieur Le Maire : *nous te mettrons une définition.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *tu peux y aller en tant qu'élu, nous avons le droit d'y aller.*

Tu y vas, tu assistes et tu verras le bienfait.

- Monsieur Le Maire : *pas d'autres observations ?*

Nous pouvons donc passer au point suivant.

5) REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la reprise anticipée des résultats est prévue par l'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et que ces résultats sont affectés de façon définitive après le vote du compte-administratif 2015.

Statuant sur l'affectation anticipée du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015.

POUR MEMOIRE	MONTANTS
Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 234 079,63 €
Résultats antérieurs reportés	+ 275 669,02 €
Résultats à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+ 509 748,65 €
Solde d'exécution d'investissement N-1 (précédé de + ou -)	+ 54 061,32 €
Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 164 920,76 €
Besoin de financement = D + E	110 859,44 €

PREVISION D'AFFECTION	MONTANTS
Affectation en réserves R1068 en investissement	110 859,44 €
Report de fonctionnement R002	398 889,21 €

- *Monsieur Le Maire* : ce sont les résultats 2015 que l'on reprend par anticipation au BP 2016.

Ces résultats deviennent définitifs au CA.

Concernant les résultats de l'exercice précédés du signe +, pour un montant de 234 079,63 €, c'est le résultat 2015 en fonctionnement.

Les résultats antérieurs reportés de 275 669,02 €, correspondent au solde 2014, en fonctionnement.

L'addition des deux, représente 509 748,65 €.

Ensuite, en investissement, 54 061,32 €, c'est le résultat 2015 des restes à réaliser et le montant de – 164 920,76 €, c'est le reste à réaliser 2015 qui sera payé en 2016.

En section d'investissement, nous avons un besoin de 110 859,44 €, d'où cette affectation en recettes d'investissement pour un montant de 110 859,44 €, retiré de la section de fonctionnement.

Ce qui nous laisse un résultat final en recettes de fonctionnement d'un montant de 398 889,21 €.

C'est clair pour tout le monde ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

6) BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2016 :

- Monsieur Le Maire : nous allons faire un exercice que nous n'avons jamais fait, c'est à dire que nous allons vous présenter cela sous forme d'un diaporama.

Le plus difficile pour moi, ça va être d'être synchro avec Stéphane.

Comme vous le savez le budget primitif est un budget prévisionnel.

Les chiffres que l'on va vous communiquer sont normalement les plus proches de la réalité.

Les points importants de ce budget, c'est que pour la cinquième année consécutive, si vous en êtes d'accord, nous n'augmenterons pas les taux d'impositions communaux.

Nous allons essayer de maintenir à niveau constant, nos charges à caractère général et nos charges de personnel.

Nous allons effectuer un programme d'investissement à la mesure de nos moyens, il vaut peut-être mieux, parce que sinon nous aurons de gros problèmes.

Et nous allons cette année avoir recours à un emprunt.

Ce sont les grandes lignes du budget 2016.

En vue d'ensemble, le budget 2016 s'équilibre en section de fonctionnement à 8 516 574,00 € et en section d'investissement à 2 233 830,52 €.

Ce qui fait un budget total de la commune pour 2016 à 10 850 390,66 €.

Si on rentre un peu dans le détail.

En ce qui concerne nos recettes de fonctionnement.

Les principales recettes sont les impôts et taxes qui représentent 53 % de nos recettes de fonctionnement et également les dotations et participations qui représentent 36 %.

Revenons un peu plus dans le détail.

En ce qui concerne les impôts et taxes.

Le montant des impôts que l'on perçoit sont de 4 335 669,00 €, ce qui représente donc 53,41 % de nos recettes.

En sachant, que cette année, comme je vous l'ai indiqué, nous n'augmenterons pas nos taux d'impositions par contre, les bases seront augmentées par l'État de 1 %.

Cela, généralement, c'est ce qui se passe chaque année. Les bases de l'État augmentent autour des 1 %.

En décomposant ce chapitre, nous nous rendons compte que les taxes foncières et la taxe d'habitation représentent pour la collectivité, 2 391 669,00 €.

Ensuite, nous avons trois taxes que nous percevons de la CALL.

L'attribution de compensation qui est de 1 634 000,00 €, la Dotation de Solidarité Communautaire qui est de 43 000,00 € et le FPIC de 112 000,00 €.

Ensuite nous percevons également une taxe sur le pylône électrique de 5 000,00 €.

La taxe de consommation finale d'électricité est de 90 000,00 €, ce sont les exploitants d'électricité qui nous versent cette taxe.

La taxe sur la publicité extérieure qui s'élève à 6 000,00 € et les taxes additionnelles droits de mutation pour 53 000,00 €, ce sont les ventes qui sont effectuées sur le territoire de la commune et donc, sur ces ventes, nous récupérons une taxe qui est de 53 000,00 €.

En ce qui concerne les contributions directes.

Le produit de la taxe d'habitation et de la taxe foncière et de la taxe foncière non bâtie représente 2 391 669,00 €, c'est à dire 22,04 % de nos recettes, tout en sachant que nous n'augmentons pas nos taux pour la cinquième année consécutive.

Nos taux d'imposition restent ici à 13,24 % pour la taxe d'habitation, 36,4 % pour la taxe foncière bâtie et 92,41 % pour la taxe foncière non bâtie.

En ce qui concerne les attributions de la CALL, je les ai citées tout à l'heure.

Vous avez l'attribution de compensation pour 1 634 000,00 €, la dotation de solidarité communautaire pour 43 000,00 € et le fonds de péréquation communal et intercommunal, le FPIC pour 112 000,00 €.

Au chapitre 74, dotations, subventions et participations, le chapitre s'élève à 2 957 000,00 €, soit 36,42 % de nos recettes de fonctionnement.

Nous retrouvons les dotations de l'État que ce soit la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation.

De même, dans ce chapitre sont inscrites, les dotations de la CAF et les compensations d'exonération fiscale.

En ce qui concerne la DGF, la Dotation Globale de Fonctionnement, cette année, elle est estimée à 1 300 000,00 €, en baisse par rapport à 2015, par rapport à 2014 et bien évidemment par rapport à 2013.

Cela est une volonté de l'État de diminuer les dotations forfaitaires de la DGF.

Encore « une chance », c'est que nous percevons la dotation de solidarité urbaine, je vous rappelle que la dotation de solidarité urbaine est versée aux communes les plus pauvres.

En France, dans la strate entre 5 000 et 10 000 habitants, il y a 122 communes qui perçoivent cette DSU, dont Noyelles qui se situe au 22 ou au 23ème rang.

Concernant, cette dotation de solidarité urbaine, elle est calculée sur le potentiel financier de la ville, sur le revenu moyen par habitant, sur le nombre de bénéficiaires d'aide au logement et sur le pourcentage de logements sociaux.

Avec nos plus de 60 % de logements sociaux, il est un peu logique que nous percevons cette DSU.

Ensuite, nous avons d'autres dotations de péréquations. Il y a la dotation de solidarité rurale pour 133 000,00 € et la dotation nationale de péréquation de 112 000,00 €, qui là est également versée aux communes qui sont les moins aidées financièrement et entre guillemets «les plus pauvres ».

Tout en sachant que ces deux dotations vont disparaître en 2017 et elles seront réparties soit dans la DSU ou soit dans la DSR.

Ensuite, nous avons les dotations de compensation d'exonération de l'État.

Ces dotations sont versées aux collectivités locales pour compenser les exonérations accordées par l'État auprès du contribuable en matière de taxe professionnelle, de taxe d'habitation foncier bâti ou non bâti.

Par exemple, Maisons et Cités, quand ils font des constructions ou des rénovations, ils sont exonérés de taxe foncière pendant 15 ans.

Dans ce cas là, l'État verse une dotation de compensation. Pour cette année, elle est estimée à 134 000,00 €.

Bien évidemment, les 134 000,00 € ne correspondent pas au montant que normalement devrait nous verser les bailleurs sociaux.

Ensuite, nous avons les dotations de la CAF, pour les financements du Centre Social, des centres de loisirs, des actions jeunesse et de la halte garderie.

Cette année, ces dotations sont estimées à 420 000,00 €

Les dernières recettes de fonctionnement : nous avons les produits des services des domaines, c'est à dire nos régies, régies cantine, centres de loisirs, culturel, multi-accueil, pour 297 000,00 €

Et le remboursement des rémunérations, 300 000,00 €, ce sont les remboursements que nous avons dans le cadre des contrats AIDÉS, des droits syndicaux et des longues maladies des non-titulaires pour un montant de 300 000,00 €

Et ensuite, les loyers que nous pouvons percevoir pour un montant de 132 000,00 €

Ce qui nous fait des recettes globales pour un montant de 8 516 560,14 €

Nos dépenses de fonctionnement.

Les plus gros chapitres sont les charges à caractère général pour 2 260 000,00 €, ce qui représente 27 % de nos dépenses et les charges de personnel qui se montent à 5 087 000,00 €, qui elles, représentent 60 % de nos dépenses de fonctionnement.

Là également, si nous rentrons un peu plus dans le détail, les charges à caractère général représentent 28,49 % de nos dépenses et elles sont estimées cette année à 2 260 000,00 €.

Notre volonté est de les stabiliser par rapport à l'année 2015.

Pour cela nous essayons de mettre systématiquement en concurrence et nous avons baissé les budgets des services et des élus et nous travaillons énormément sur les mutualisations.

Nous travaillons beaucoup avec les communes voisines pour effectuer différents marchés.

Nous avons renouvelé le marché des assurances en fin d'année et nous allons essayer de travailler avec eux sur le marché des fournitures scolaires comme sur le marché des voiries au niveau des rénovations de trottoirs et de voiries.

Ensuite, le détail des chapitres de ces charges à caractère général.

Nous avons des prestations de service pour 423 700,00 €

- l'énergie qui nous coûte énormément : 630 000,00 €*
- l'entretien de patrimoine : 512 000,00 €*
- les fournitures : 374 000, 00 €*
- les assurances : 71 000,00 €*
- les autres : 160 000,00 €.*

En ce qui concerne nos charges de personnel qui représentent 60,12 % de nos dépenses réelles de fonctionnement.

Notre volonté est de maîtriser ces charges de personnel en évitant de remplacer systématiquement les départs à la retraite.

Pour cette année, le montant estimé de ces charges de personnel, c'est 5 087 000,00 €, tout en sachant qu'au CA 2015, elles étaient 5 083 692,00 €.

Si nous rentrons dans ces charges, on peut voir que le traitement correspond à 2 540 000,00 € et le reste, ce sont des charges.

Charges pour 2 016 000,00 €, des cotisations pour 246 000,00 € et les chèques déjeuner pour 132 000,00 €.

Nous vous avons fait un petit topo également, pour que vous ayez une vision un peu plus claire sur ces charges de personnel.

Ce qui utilise beaucoup de personnel, bien évidemment, c'est le service jeunesse et éducation, les services techniques, l'administration, culture et fête, sociale et enfin sports et associations.

Les autres dépenses de gestion courante.

Il y a les indemnités des élus pour 113 000,00 €, les subventions aux associations pour 127 079,00 € qui n'ont pas évoluées par rapport à l'année précédente, la subvention au CCAS pour 125 000,00 € tout en sachant qu'en 2015, nous avons mis exactement la même somme mais nous n'avons versé que 50 000,00 €.

Et ensuite les charges financières.

Ce sont le remboursement des intérêts d'emprunts. Ils se montent pour cette année à 177 151,14 €.

En diminution par rapport à 2015, ce qui est logique parce que nous n'avons pas emprunté.

Cette année comme nous allons emprunter, forcément, il va y avoir une augmentation de ces remboursements d'intérêts bancaires.

En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement :

- les charges exceptionnelles : 26 000,00 €, ce sont des subventions exceptionnelles et les bourses communales,*
- les amortissements : 239 550,00 €, mais cela c'est un jeu d'écriture que l'on va retrouver dans les recettes d'investissements.*
- le virement à la section d'investissement : 344 280,00 €*

Ça, c'est le prévisionnel d'affectation.

En section d'investissement.

Elle s'équilibre à 2 333 830,52 € et représente donc 21,5 % de notre budget 2016.

Les recettes les plus importantes sont les subventions d'investissement qui se montent à 544 311,36 € et qui représentent 26 % de ces recettes.

L'emprunt que l'on va faire qui représente 24 %.

Et ensuite les opérations pour compte de tiers, 22 %.

En ce qui concerne les dotations et fonds propres.

Nous allons percevoir 75 000,00 € de FCTVA.

Au préalable, le FCTVA on le percevait que sur les dépenses d'investissements, à partir de cette année, nous allons pouvoir le percevoir sur les dépenses de fonctionnement.

Ça veut dire que sur l'entretien de notre patrimoine de voiries et des bâtiments, nous allons pouvoir récupérer la FCTVA.

Ensuite, nous avons 20 000,00 € de taxe locale d'équipement. C'est généralement sur les permis de construire que nous percevons cette dotation.

Et ensuite, nous avons l'affectation des résultats 2015 pour un montant de 110 859,44 € que nous avons retrouvé tout à l'heure dans les dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne l'emprunt, je vous demanderai de m'accorder l'autorisation de recourir à un emprunt à hauteur de 510 000,00 €.

Tout en sachant que depuis 2011, nous n'avons pas emprunté, cela fait 5 ans également que nous n'avons pas augmenté le taux d'imposition, c'est à dire que depuis 2011, nous ne faisons que de l'autofinancement.

A un moment donné, bien évidemment, l'autofinancement se réduit, si l'on veut continuer à investir sur la commune, comme pour un foyer, c'est exactement pareil, nous devons emprunter.

C'est pour cette raison que je vous proposerai un emprunt à hauteur de 510 000,00 €.

Considérant que le remboursement de 405 000,00 € en capital, le stock de la dette de la commune, il n'augmentera en réalité que de 105 000,00 € en 2016.

Alors, l'évolution de la dette.

Comme vous pouvez le voir au 31 décembre 2015, la dette était à 4 168 587,00 €.

Du fait de l'emprunt, cette dette, au 31 décembre 2016 passera à 4 273 587,00 €.

Ce qui correspond à un endettement par habitant de 624,00 €.

Tout en sachant que la moyenne de la strate est à 870,00 €.

Nous sommes vraiment en dessous des normes nationales.

En ce qui concerne les autres recettes d'investissement.

Nous avons l'opération d'ordre de 583 830,00 €, nous avons le remboursement du prêt de l'USN pour 5 270,00 €, les cessions, cette année, nous avons vendu le hangar de la maison de santé pour 42 500,00 € et la rue Duclermortier pour 105 000,00 €.

La Cité Deblock, 280 498,40 €, c'est le résiduel des crédits GIRZOM et de Maisons et Cités.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement.

- emprunts et dettes assimilés : 405 000,00 €, ce qui représente 17 % de nos dépenses.

- travaux : 1 499 959,16 € qui représentent 69 %.

Le remboursement de la dette.

En 2016, nous allons rembourser 405 000,00 €, ça c'est le capital.

En ce qui concerne le programme d'investissement, nous avons les études.

Il y a l'étude dans le cadre de la chaîne des parcs et le projet AVAL de la Souchez, le projet Terril pour un montant de 50 000,00 €.

Nous avons les études pour la Cité Deblock pour un montant de 23 004,44 €, la démolition du Foyer Jules Verne pour 11 300,00 €, l'étude pour la mise en conformité du musée pour 20 000,00 €, les études pour réfection de voiries-enfouissement des réseaux-éclairage public pour la rue du 14 juillet pour 16 000,00 €, tout en sachant que ces travaux seront réalisés en 2017.

De même pour les travaux de la rue Joseph Haij, travaux de voirie - enfouissement de réseaux, 12 000,00 € d'études.

Là, par contre, ces travaux seront réalisés cette année, logiquement à partir de septembre.

Étude complexe sportif Gallet : 20 000,00 €. C'est pour savoir si nous faisons un agrandissement du complexe comme il était prévu, c'est à dire synthétique et salle de sports ou si l'on fait la rénovation du stade Gallet.

C'est à dire remplacer le terrain actuel par un synthétique et rénover la salle de sports.

Là, nous allons mettre en place des études pour savoir ce qui va revenir le moins cher à la collectivité.

Au départ, il était prévu d'agrandir le complexe sportif, mais vu l'état des finances de l'État qui diminue considérablement nos dotations nous sommes un peu obligés de revenir sur notre position.

Ensuite, l'éclairage public : 14 000,00 €.

Là pareil, nous continuons à faire notre programmation d'amélioration de l'éclairage public sur la commune, c'est surtout l'éclairage vétuste.

Pour cette année, nous allons faire la Cité d'Anchin et nous continuons à faire ces études pour savoir l'année prochaine quelles seront les cités qui seront améliorées au niveau de l'éclairage.

Et ensuite, la peupleraie. C'est une étude concernant la vente des terrains que l'on veut faire autour de la rue de Lorraine pour sécuriser cet endroit.

Acquisitions :

- *Matériels pour le service technique : 20 000,00 €*,
- *un ou des véhicules pour les services techniques : 20 000,00 €*,
- *du mobilier scolaire : 20 000,00 €*,
- *les machines pour entretenir les sols : 20 000,00 €*,
- *les fauteuils au centre culture pour 13 000,00 €*.

Ensuite, il y a la poursuite des travaux de la Cité Deblock pour 831 877,37 €, tout en sachant que là dessus, il y a une partie qui nous revient au niveau des crédits GIRZOM et une partie qui nous revient de Maisons et Cités.

- *La voirie, rue Joseph Hay : 240 000,00 €*,
- *L'éclairage public : 120 000,00 €, cette année, c'est la Cité d'Anchin qui va être complètement rénovée au niveau de l'éclairage public.*
- *Entretien voirie-trottoirs : 85 605,11 €. Cette année, ça concerne la rue du Maréchal Leclerc et les trottoirs d'Aubusson.*

La mise en accessibilité de nos bâtiments publics pour un montant de 70 000,00 €, tout en sachant que cette somme sera programmée pendant 5 ans.

La rénovation de la caserne des pompiers pour accueillir la chaîne solidarité pour un montant de 50 000,00 €.

La place de la Libération, à l'intérieur de ces 50 000,00 €, il y a l'étude pour rénover cette place de la Libération et le début des travaux.

Tout en sachant qu'avec 50 000,00 €, nous n'en aurons sûrement pas assez.

Et ensuite, la vidéo protection, donc là, ça fait deux ans que l'on met les 40 000,00 € pour la simple et bonne raison, c'est que nous n'avons toujours pas eu la subvention de l'État pour mettre en place ces caméras au complexe sportif Léo Lagrange.

Nous attendons l'arrêté de subvention pour faire cette mise en place de la vidéo protection, mais là, pour le moment nous n'avons rien eu.

Alors, Stéphane s'est amusé un petit peu.

Il s'est dit sur 100 €, comment sont répartis ces 100 € en dépenses et en recettes ?

Tout en sachant qu'en recette contre les 100 €, on perçoit :

- *30 € de l'État,*
- *26 € au niveau des impôts locaux,*
- *16 € de la CALL,*
- *9 € des autres subventions dont celle de la CAF,*
- *5 € pour les emprunts,*
- *4 € d'autofinancement,*
- *3 € pour les usagers, ce sont les régies,*
- *3 € pour la Région et le Département,*
- *3 € pour les cessions et les loyers,*

- 1 € en reste.

Au niveau des dépenses :

- 20 € pour l'entretien de notre patrimoine,
- 19 € au service jeunesse et éducation,
- 17 € pour l'aménagement urbain,
- 15 € pour l'administration,
- 10 € pour la culture et les fêtes,
- 8 € pour l'action sociale et seniors,
- 6 € pour le remboursement de la dette,
- 4 € pour les associations – sports et jumelage,
- 1 € en reste.

Voilà comment sont répartis les 100 € en dépenses et en recettes.

Comme vous pouvez le voir, comme chaque année depuis quelque temps maintenant, nous essayons de maîtriser nos dépenses, que ce soit en charge de personnel ou en charge à caractère général.

Les départs en retraite ne seront pas remplacés systématiquement, pas d'augmentation des taxes impôts locaux-fonciers et taxes d'habitations bâties et non bâties et recours à l'emprunt de 510 000,00 € pour continuer à investir sur la commune.

Voilà ce que j'avais à vous dire sur ce budget primitif.

Maintenant, si vous avez des questions à poser sur celui-ci, bien évidemment, nous sommes là pour y répondre.

Je pense que l'on peut remercier Stéphane pour sa présentation.

- Madame Maryvonne POULAIN : dans les 132 000,00 € de loyer, le garage Éric est déjà compris ?

- Monsieur Le Maire : oui, le garage Éric est déjà compris.

- Madame Maryvonne POULAIN : 1 000 € par mois ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : c'était 600 € en 2015 et nous passons à 1 000 € pour 2016.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce que l'on a voté aujourd'hui, ça fait parti des 132 000,00 €

Il n'y a pas d'autres questions ? Nous pouvons peut-être intervenir ?

Avant de commencer les choses qui fâchent, nous ne pouvons que féliciter la façon dont cette fois-ci le budget a été présenté, doublement, et je pense aussi que comme le petit billet vert de 100 €, il mériterait de l'avoir, parce que c'est vrai que ça explique très bien.

Ça donne bien au moins une vue sur l'ensemble, c'était très clair, très ludique.

Maintenant, il ne faut pas non plus croire au père Noël.

« Monsieur Le Maire et chers collègues,

Nous allons vous expliquer pourquoi nous allons nous abstenir sans faire une liste à la Prévert.

9 budgets primitifs plus tard, l'expérience nous fait comprendre que rien ne changera, combien de fois, nous avons été avertis par la population ou mis devant le fait accompli de dépenses non prévues au budget alors que celles prévues parfois ne sont pas faites.

Vous oubliez que le budget primitif doit-être sincère, s'il n'était pas obligatoire, vous n'en feriez pas et finalement ça ne changerait rien pour nous.

9 ans que l'on essaie de nous faire prendre parfois des vessies pour des lanternes.

S'il on veut bien y croire, c'est qu'il ne sert à rien de dépenser notre énergie inutilement.

Nous continuerons de découvrir ce qu'il se passe à Noyelles parfois grâce aux habitants, par la presse ou d'autres lieux.

Vous oubliez juste que l'opposition représente quand même 49 % des votants et 79 voix de plus pour vous, mais ça ne vous autorise pas à oublier l'opposition.

Nous espérons seulement, que vous n'augmenterez pas les taux des impôts dans le futur, comme vous l'avez promis en campagne.

Depuis 2010, vous programmez une étude pour des travaux à l'écomusée qui n'ont pas eu lieu.

Alors, après trois projets et listes de travaux divers fournis par l'association qui s'occupe de ce lieu bénévolement, nous espérons que vous réaliserez les promesses faites lors de la réunion du 16 février 2016.

Monsieur Le Maire, parler de respect entre nous, dans votre édito de la première page du dernier Noyelles actualités de décembre, alors que votre groupe se moque en dernière page de l'intervention du groupe de l'opposition « Avenir et Progrès », c'est exactement, le reflet de cette façon d'agir.

Malgré tout, nous continuerons de voter tout ce qui est bien pour la population, même pour votre emprunt de 510 000,00 €, si c'est pour le bien des habitants.

Nous en profitons aussi pour vous dire qu'il est facile de se moquer des membres de l'opposition qui viennent en conseil essayant d'être constructifs.

La preuve par le vote.

Sachant que nous devons nous contenter du minimum d'infos.

Alors vous comprendrez que 9 budgets plus tard, vous n'avez pas notre confiance et nous nous abstiendrons donc.

Et nous, opposition, nous avons le courage de nous exprimer et de garder le droit de dire que nous ne sommes pas d'accord, car nous ne sommes pas des petits chiens qui hochent la tête sur la plage arrière de la SIMCA 1 000 ».

- Monsieur Le Maire : si vous étiez d'accord avec moi, ça m'aurait vachement étonné.

- Madame Maryvonne POULAIN : et bien nous étions prêts.

- Monsieur Le Maire : sinon, je ne vois pas à quoi servirait l'opposition.

- Madame Maryvonne POULAIN : écoutez, nous étions presque prêts.

Comme d'habitude, comme l'année dernière.

L'année dernière, il a suffi simplement d'un article sur la police municipale.

- Monsieur Le Maire : toujours, quel dommage.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais oui. Mais la police municipale nous l'apprenons par un article juste après le DOB.

Vous nous dites que ça ne coûte rien et après, vous nous dites que c'est un gouffre.

Alors je veux bien mais il y a plein d'autre chose.

- Monsieur Le Maire : comment ? Je n'ai pas entendu ce que vous disiez.

- Madame Maryvonne POULAIN : la police municipale, vous nous dites l'année dernière que ça ne coûte rien et peu de temps après, même Patrick vous l'a fait remarquer, dans un conseil municipal, je ne me souviens plus de la date, excusez moi de temps en temps, mon cerveau beugue mais vous disiez qu'effectivement ça coutait un gouffre.

Mais cette fois ci, c'est encore pareil mais on ne va pas faire de liste.

De toute façon, je vais dire, c'est normal, si nous exprimons parfois ce ressenti.

Ce que nous voudrions savoir, c'est par exemple, c'est quand vous dépensez 100 000,00 € pour un mur de soutènement à l'espace santé, que l'on puisse quand même en discuter avant parce que je vous rappelle quand même que le conseil municipal c'est le lieu où nous sommes là pour justement les questions financières.

Le maire doit appliquer ce que décide le Conseil Municipal.

Nous avons été mis, mais il n'y a pas que cela, vous prenez les caméras au cimetière juste avant les élections mais c'est tout, simplement c'est pour vous dire que malgré tout, nous essayons toujours d'aller, on vote, vous n'allez pas dire le contraire, nous essayons toujours d'être constructifs, mais il y a des fois, il y a des choses qui nous bloquent.

Certaines commissions, où l'on apprend des choses où l'on nous fait passer pour des imbéciles.

Ne serait-ce que nous dire au mois de septembre-octobre, « non, la mutuelle il n'y a rien de fait, nous allons faire un comité de pilotage ».

Puis arrive un article qui sort, d'ailleurs, j'essaie la plupart du temps, notre groupe essaie de vous informer plus tôt en particulier que d'étaler au Conseil Municipal. Mais il est bon aussi de temps en temps que l'opposition fasse voir qu'elle est là et qu'elle ne dira pas « oui » à tout, même si nous disons « oui » à votre emprunt de 510 000,00 €, si c'est pour le bien de la population.

Alors bien sur, parfois, on a le droit aussi d'être un peu fâché, surtout quand on se moque de nous.

- Monsieur Le Maire : je peux comprendre que vous soyez fâchés.

Premièrement, je ne me suis jamais moqué de vous, ça c'est une chose.

J'essaie de vous apporter le plus d'information possible et je pense que mes adjoints font la même chose pendant leurs commissions.

Concernant le mur de soutènement, pourquoi il n'y a pas eu d'information préalable ?

Parce que ça a été fait en urgence, tout simplement.

Le mur allait tomber, donc, il a bien fallu prendre les décisions en urgence, je ne pouvais pas attendre d'avoir une commission des travaux, un conseil municipal pour informer la totalité des conseillers qu'on allait refaire le mur.

Il y a des choses par moment que nous sommes obligés de faire dans l'urgence et que l'on a pas la possibilité ou le temps nécessaire pour informer les élus.

Cela, je pense que c'est un peu logique.

Pour Jean Rostand c'est pareil, les pignons à Rostand également.

Ce sont des choses qui ont manqué de tomber, donc, dans l'urgence nous sommes obligés de les faire sans informer le conseil municipal.

Voilà.

Ensuite, concernant l'écomusée, là c'est pareil.

L'année dernière nous avons eu 250 000,00 € de dépenses imprévues.

250 000,00 €

Systématiquement, lorsqu'il y a des dépenses imprévues, on est bien obligé de les retirer quelque part.

Nous sommes bien obligés de faire des priorités.

Et les priorités ont été faites.

Nous n'avons pas fait l'étude pour l'écomusée, nous n'avons pas fait d'autre chose non plus, parce qu'il a fallu faire ces 250 000,00 € de dépenses en urgence, tout simplement.

Même si l'écomusée ça dure pendant 3 ou 4 ans, mais là aussi, là, on est en train de me refiler un bébé qui date d'avant 2008.

Là également, je vais y venir parce que là aussi j'en ai ras le bol, de me foutre à dos le problème de l'écomusée mais il faut savoir une chose.

Nous n'aurions jamais dû donner à Monsieur DELVALLEZ les clés du bâtiment rue de la République parce que ce bâtiment n'était pas en conformité, ce bâtiment ne permettait pas d'accueillir du public.

Donc ça, je suis désolé mais c'est une erreur et une grossière erreur d'Hervé JANISZEWSKI qui était Maire avant moi.

Si j'avais été Maire à cette époque, je n'aurais sûrement pas donné les clés d'un bâtiment qui n'était pas aux normes de sécurité.

Et bien évidemment, maintenant, et bien le bébé il retombe sur moi.

C'est normal, maintenant, il faut que ce soit Alain ROGER qui doit gérer ce problème là, comme il en a géré d'autres.

Par exemple, l'espace santé, sur lequel pendant des années, nous n'avons pas récupéré les loyers pour la simple et bonne raison que les baux n'étaient pas signés avec les professionnels de santé.

Donc, il faut arrêter de tout mettre sur le dos d'Alain ROGER.

Alain ROGER, il récupère certaine chose qu'il est obligé de faire lui même.

Je suis désolé.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous permettez ?

- Monsieur Le Maire : oui, bien sur.

Mais je peux en rajouter d'autres.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, moi aussi, vous savez je peux en rajouter d'autres aussi.

Puisque vous abordez toujours le sujet de l'écomusée, je vais dire quand même, à l'époque, Monsieur BERNARD, vous et Monsieur SKOTARCZAK, vous étiez trois adjoints de la même équipe que celle d'Hervé JANISZEWSKI.

- Monsieur Le Maire : bien sûr.

- Madame Maryvonne POULAIN : comme je viens de le dire, nous ne sommes pas des petits chiens qui hochons la tête.

- Monsieur Le Maire : est-ce qu'Hervé JANISZEWSKI nous a demandé notre position ?

Est-ce qu'Hervé JANISZEWSKI nous a demandé s'il pouvait donner les clés ?

- Madame Maryvonne POULAIN : ça je ne sais pas si c'est passé en conseil municipal mais si vous n'étiez pas au courant, nous non plus.

- Monsieur Le Maire : ça n'est pas passé en Conseil Municipal.

- Madame Maryvonne POULAIN : je vais vous dire qu'après vous auriez peut-être pu aussi agir, mais c'est vrai que ça a été 2005, mais là, c'est depuis 2008, donc ça fait quand même huit ans, on aurait quand même pu en mettre un petit peu.

Mais c'est vrai que si vous parlez aussi de l'espace santé et je veux dire à un moment donné, si nous ne nous donnons pas l'information de découvrir, parce que c'était passé dans un conseil municipal comme quoi c'était signé.

Je suis désolée, je vous le ressortirez, c'était un de 2005 aussi, où on nous disait en conseil municipal que c'était signé.

- Monsieur Le Maire : la preuve.

- Madame Maryvonne POULAIN : alors moi je vais dire c'est beau, si vous reprenez le bébé et bien nous aussi.

Mais il ne faut pas non plus, lui enlever toutes les choses, c'est que si aujourd'hui vous pouvez dire oui, nous avons de l'autofinancement, c'est quand même tous les bijoux de famille qui ont été vendus et qui sont quand même, ce que l'on avait mis de côté que l'on avait jamais touché dans le temps, ça c'est une chose.

Et ensuite, je veux dire, si aujourd'hui, vous pouvez bâtir tout ce que vous faites, c'est aussi parce que nous avons acheté à cette époque là et que l'EPF, nous y avons pensé aussi.

Donc, à un moment donné, il ne faut pas voir que le mauvais mais il faut aussi préciser le bon.

- Monsieur Le Maire : je n'ai jamais dit le contraire mais après on me reproche de vendre des bâtiments de la ville.

Mais il faut savoir aussi qu'entretenir des bâtiments, ça nous coûtent pas mal d'argent au niveau entretien.

A un moment donné, il faut savoir faire des choix.

- Madame Maryvonne POULAIN : nous ne sommes pas idiots, nous le savons aussi.

L'entretien on le payait, nous savions très bien que c'était un gouffre.

- Monsieur Le Maire : là, on prend par exemple tous les locaux qui se trouvent rue la République, à un moment donné, je suis sûr que si nous ne nous en débarrassons pas, ça va nous coûter un pognon fou.

Il va y avoir toute la toiture à refaire et il va falloir remettre aux normes de sécurité.

- Madame Maryvonne POULAIN : enfin, nous les avons hérité aussi.

C'est comme si aujourd'hui, nous ne pouvons pas faire d'économie sur le chauffage pourquoi ? Parce que les bâtiments sont certainement pas isolés comme ils devraient l'être.

Après c'est un héritage que nous avons tous fait d'équipe en équipe.

Nous comprenons très bien l'entretien, mais de temps en temps, c'est bon aussi de dire pourquoi.

Et nous sommes un peu fâchés d'apprendre certaines choses par la presse.

Et ce sera tout, pour nous.

- Monsieur Le Maire : Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK :

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Mesdames Messieurs.

Nous voici à présent devant un des points cruciaux de la vie communale, le vote du budget municipal pour l'année 2016.

C'est le moment de l'année où Monsieur Le Maire souhaiterait avoir une opposition constructive et pourquoi pas un plébiscite pour sa gestion de Noyelles.

Cette approbation supposerait pour notre groupe qu'avant d'aborder les affaires financières, nous puissions avoir une vision globale des dossiers et des projets à venir.

Après nous les Noyellois ont découvert en pages centrales de Noyelles Actualités (pages ô combien convoitées) la mise en place des « conseillers de quartier » suivi évidemment d'un tract.

Beau projet, il en va de soi car tous les groupes présents aux élections de 2014, en avaient évoqué la possibilité.

La liste des « conseillers de quartier » a été faite exclusivement d'élus de la liste majoritaire et d'un saupoudrage de ... quelques Noyellois.

A aucun moment nous n'avons été sollicités ou informés pour ce projet et par conséquent, nous considérons que ce n'est plus un projet communal, mais une manifestation de la volonté de la majorité de se relancer en campagne pour 2020.

Impliquer quelques Noyellois pour cacher cette opération de communication revient à nous prendre pour beaucoup plus crédules que nous le sommes.

Ceci n'est qu'un exemple des manquements de l'implication d'une Majorité Constructive dans la vie du conseil municipal ou tout simplement dans la vie de notre communauté.

Nous rappellerons par la même occasion à Monsieur Le Maire, qu'il est élu à la majorité certes, par juste un peu plus de 50 /100 des votants et non pas 80 90 ou 100/100. L'opposition quand a elle en représente presque autant.

La loi vous a donné le pouvoir, c'est donc à vous de gérer, certes, mais en présentant clairement les objectifs et les perspectives. Nous estimons à ce jour que beaucoup trop de dossiers communaux ne résultent pas d'une concertation concrète avec les conseillers et tous les groupes.

Le budget qui nous est présenté cette année, de manière très pédagogique (merci à Stéphane et aux services associés) ne nous réjouit sur aucun point. Même si l'effet d'annonce, qui sera repris certainement par le porte-parole du groupe «l'essentiel.... » de la non augmentation des taxes locales pour 2016, semblerait favorable aux Noyellois, il sous-entend comme l'a précisé Monsieur le Maire une hausse de 3% pour 2017.

Les investissements pour 2016 sont encore une fois inexistant (conféré 2014-2015).

La municipalité en place ne fait que lancer des études à crédits, puisque payer par l'emprunt et ne semble pas s'établir vers la perspective de les réaliser tant nous semblons accablés par les charges de fonctionnement.

En dernier lieu sur ce budget et pour parler de chiffre au moins une fois, notre conclusion est que sur les 2.3 millions du budget d'investissements si l'on retire les 160 milles d'euros de frais d'études, le remplacement du matériel roulant, du mobilier et d'autres divers éléments d'équipements pour environ 100 milles euros, les travaux de rénovation voiries, de trottoirs, l'éclairage public et quelques aménagements obligatoires, les immobilisations pour 300 milles et le remboursement des emprunts pour 400 milles. C'est-à-dire en bref que si l'on retire l'entretien courant mais qui passe par obligation sur le budget d'investissement et les charges financières, le budget passe de 2.3 millions à moins de 100 milles euros pour les travaux neufs : Columbarium et place de la libération.

Vous comprendrez que ceci ajouté au fait que Monsieur Le Maire nous a affirmé à plusieurs reprises au sujet de l'immobilier concernant SA ville qu'il avait une VISION, mais que pour l'instant la seule vision que nous constatons concerne , encore une fois, la vente des biens immobiliers pour équilibrer le budget, vous comprendrez donc , qu'encore une fois nous voterons contre le budget présenté pour 2016.

- Monsieur Le Maire : par moment, je suis vraiment en train de me demander si tu écoutes ce que je dis en réunion de conseil municipal.

Parce que il y a eu un conseil municipal où nous avons parlé des comités de quartier, même Joëlle a pris la parole en demandant si elle pouvait intégrer un comité.

J'ai dit à Joëlle que bien évidemment, elle pouvait l'intégrer et qu'il n'y avait aucun problème.

J'ai dit que les comités de quartier étaient ouverts à tout le monde.

Là, ce que l'on a fait, c'est que l'on a mis en place les comités de quartier.

Toutes les bonnes volontés qui ont envie d'intégrer les comités de quartier pour y travailler, pour apporter leur aide, pour apporter leur connaissance, pour apporter leur savoir seront les bienvenues, à condition, que ça ne devienne pas politique.

Et la seule chose que j'ai dit, c'est que les comités de quartier je ne veux pas que ce soit politisé.

Tous les gens qui désirent intégrer les comités de quartier, qui veulent donner de leur savoir, de leur aide, il n'y a aucun problème.

Si tu veux intégrer un comité de quartier, si tu veux aider, vas-y.

Je serais bien content, je n'ai jamais interdit personne de faire parti des comités de quartier.

Est-ce que je l'ai dit ?

Non.

Tu vas à la réunion des comités de quartier, de ton quartier, et puis voilà tu dis moi j'ai envie de m'investir.

Et puis voilà, ils sont deux, au lieu d'être deux et bien ils sont trois.

Mais il faut que ce soit constructif Daniel.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : la manière la plus constructive de les amener, c'est d'avoir fait un groupe de travail et de nous les proposer, ça n'a pas été le cas.

- Monsieur Le Maire : il y a eu une commission, ça a été présenté dans une commission.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : oui, présenté, ça veut dire que c'est terminé.

- Monsieur Le Maire : attends qu'est-ce que tu veux faire ?

Attends, on va pas quand même s'amuser pour chaque chose à faire des groupes de travail ?

Sinon, à quoi ça sert les commissions ?

Tu es en commission, tu es là pour travailler.

Tu dis que tu veux avoir une opposition constructive, et bien en commission propose des choses.

Là, tu es en train de me dire que nous n'avons pas de programme ambitieux au niveau de l'investissement.

Et bien fais des propositions.

Qu'est-ce que tu proposes ?

Vas-y je t'écoute, donne moi des choses à faire.

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : c'est facile de nous dire ce genre de choses maintenant quand on est en train de contester, enfin, de montrer notre opposition.

La construction se fait en amont.

Il est un peu tard là.

De toute façon en commission, ce que l'on fait, moi je fais beaucoup de commissions, il n'y a qu'une commission qui me paraît vraiment constructive, c'est la commission de Sabine.

*Les autres effectivement, on discute, on discute, les choses sont déjà faites et on a l'impression que le compte-rendu est déjà écrit et quand on a un débat intéressant, il n'apparaît pas finalement sur les comptes-rendus.
Voilà, c'est ça.*

- Monsieur Le Maire : il y a quand même une chose, je pense que tu es assez intelligent pour le comprendre, c'est que les projets ça se préparent en amont.

Nous n'allons pas arriver en commission en disant et bien oui, tiens, nous allons faire cela.

Non, il faut être sérieux, à un moment donné, il faut être sérieux.

Les projets, ça se travaille.

Ensuite, ça se développe en commission, mais ça se travaille avant.

On ne vous a jamais interdit de faire des propositions.

Est-ce qu'en commission, vous avez déjà fait des propositions ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : Quand nous sommes en commission, nous faisons des propositions qui ne sont pas retenues.

- Monsieur Le Maire : ah bon ? A quel niveau ?

- Monsieur Daniel WAWRZY尼亚K : oh là, nous n'allons pas faire l'historique.

- Monsieur Le Maire : là franchement.

- Monsieur Daniel WAWRYZ尼亚K : on ne va pas faire l'historique maintenant.

Quand on met le doigt dessus, on dit aller il faut sortir les dossiers.

- Monsieur Le Maire : mais là, c'est trop simple Daniel.

C'est trop simple de critiquer et de dire que l'on ne vous donne jamais la parole et dire que vous n'avez jamais la possibilité de vous exprimer.

Non, je ne suis pas d'accord avec toi. Tu as tous les moyens possibles et inimaginables. Tu peux m'envoyer un courrier, si ça ne convient pas, tu peux me faire un courrier.

Tu peux demander à ce que l'on mette à l'ordre du jour d'un conseil municipal telle ou telle chose, tu peux demander en commission de parler de telle ou telle chose.

Si tu ne le fais pas, je ne vais quand même pas le faire à ta place ?

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *et bien aujourd'hui, je suppose que ta déclaration sera dans le PV, donc, nous verrons par la suite.*

- Monsieur Le Maire : *bien sûr, mais fais le.*

- Madame Sandra BLANCHARD : *je peux ajouter quelque chose ?*

Encore faudrait-il venir en commission.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *bien sûr. Oui évidemment, celle-là, je m'y attendais un peu.*

Simplement, comment dire il ne faut pas faire de politique.

Les commissions sont faites par des volontaires, qui travaillent, comme vous nous l'avez souvent dit, et je pense que ces commissions là, doivent quand même s'adapter aux horaires de travail de tout le monde.

Donc, à priori, si quelqu'un ne peut pas venir.

- Madame Sandra BLANCHARD : *les autres non plus ? Tous les horaires ont été proposés.*

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *non. Systématiquement, nous avons quelqu'un qui fait parti d'une commission et qui doit être remplacé.*

- Madame Sandra BLANCHARD : *mais personne n'a jamais été remplacé dans la mienne.*

Je ne vois plus personne depuis longtemps.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : *c'est peut-être parce que l'objectif serait de faire cela à des horaires convenables.*

- Madame Sandra BLANCHARD : *tous les horaires ont été proposés Daniel, tous les horaires.*

Les autres membres peuvent en témoigner.

- Monsieur Le Maire : *quelque soit les horaires.*

- Madame Sandra BLANCHARD : *j'ai proposé le mercredis, à 15h00, ça va pas, à 17h00, ça va pas.*

Pendant les vacances, ça ne va pas.

Et ça m'étonnerait quand même que parmi 3 membres, depuis le temps que des commissions ont été mises en place, personne n'ait pu venir.

C'est quand même assez étonnant de ma part en tout cas.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : j'ai suffisamment de commissions, je ne peux pas remplacer à la dernière minute.

- Monsieur Le Maire : je suis désolé mais quand on a envie de s'investir, on trouve le temps.

Si tu n'as pas envie de travailler et bien dans ce cas là, tu démissionnes et tu laisses ta place à quelqu'un d'autre.

Mais qu'on ne vienne pas nous dire à nous, que c'est de notre faute parce que l'on fait une commission à 16h00 ou à 17h00, ou 18h00.

Pour moi, l'heure, ça n'a pas d'importance.

Si la personne ne peut pas être présente, elle a toujours possibilité de se faire remplacer.

- Madame Maryvonne POULAIN : une petite constatation quand même.

Je ne reviendrais pas sur les comités de quartiers, évidemment, nous en avons parlé mais nous avons du zapper le moment où il fallait s'inscrire.

C'est vrai que nous ne l'avons pas renouveler parce que Joëlle était très intéressée c'est vrai, mais je pense que l'on a du zapper ce moment là.

Maintenant que vous dites que ce n'est pas politique, nous l'espérons et que cela continuera comme cela jusque 2020, c'est à dire qu'en 2019, subitement, il n'y aura pas une hausse des réunions de comité de quartiers puisque ça a été dit.

Daniel a assisté, lui, dans son quartier, c'est sur, il n'y avait que 10 personnes sur 600 maisons, mais c'est ambigu, on espère que les gens viendront après.

Moi par contre, je suis désolée Madame DHONDT, enfin, avoir l'invitation aujourd'hui pour demain, vous m'excuserez mais je ne suis pas disponible.

Ça fait un peu court.

Vous avez du le mettre hier très tard.

- Madame DHONDT : non, dans l'après-midi.

- Madame Maryvonne POULAIN : enfin bon, malgré tout, je pense que cela fait un peu court, Monsieur CAPILLON l'a eu au moins une semaine avant.

Je veux dire quand même une semaine c'est bien pour les gens qui ont des obligations parce que là, j'ai vu mes voisins, pareil pour eux, certains ont des obligations.

Donc, je ne serais pas là demain.

Mais Joëlle voudrait y assister, malheureusement, je vois mal Joëlle comment elle va faire parce que Daniel ce n'est pas son quartier.

A moins que vous acceptiez que Daniel puisse y participer, parce qu'il y avait une dame d'Annay qui est venue.

- Monsieur Daniel CAPILLON : demain, je suis à la CALL.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah oui c'est vrai.

- Monsieur Le Maire : mais bien évidemment. Là, c'est pareil on peut se faire accompagner.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais c'est vrai qu'une semaine avant, ce serait bien quand même de nous prévenir, même deux jours, ça fait court.

Demain nous avons la CALL, vous êtes bien placés pour le savoir.

Malheureusement, je ne suis pas là et c'est déjà Daniel qui me remplace.

Après vous dites de faire des propositions, et bien on voudrait bien Monsieur Le Maire, mais à force de nous répéter qu'il n'y a pas d'argent, et c'est vrai qu'il n'y a pas d'argent.

Qu'est-ce que vous voulez que l'on vous fasse comme proposition ?

Nous sommes quand même lucides, nous ne sommes pas idiots.

Arrêtez de croire que l'opposition est débile.

- Monsieur Le Maire : mais par exemple, Patrick en commission des travaux fait des propositions.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, non, mais on parlait d'investissement.

On parlait de frais d'investissement. On ne va pas s'amuser à vous dire il faut faire une piscine, que l'on ne fera jamais d'ailleurs, je suis totalement contre.

Mais on ne va pas vous dire cela, alors que nous savons très bien dans quelle situation nous sommes.

Si vous vendez les bâtiments parce que déjà il y a trop d'entretien, on comprend bien que c'est parce qu'il vous faut de l'argent.

De toute façon, j'ai quand même été adjointe aux finances, je ne suis pas débile.

Quand on me donnait des informations je pouvais les suivre.

On le comprend très bien.

Mais nous n'allons pas vous faire des propositions d'investissements parce que l'on sait très bien qu'il n'y a pas d'argent.

Par contre, c'est vrai que des fois, nous regrettons et on vient de le dire, nous participons pratiquement à toutes les commissions, moi je commence à ne même plus aller à la solidarité, vous savez très bien pourquoi.

Parce qu'une fois je suis allée à une réunion et je me suis retrouvée seule, face à face avec Madame DELVALLEZ et les autres élus ne se sont pas excusés alors que nous, nous devons nous excuser 48 heures avant.

Réunion d'un lundi matin, je tombe malade le dimanche soir.

Je vous l'avais dit que ce serait arrivé, mais vous m'avez répondu « ça frappe tout le monde ».

Résultat : je ne pouvais pas demander à mes collègues, 48 heures, c'était trop court, c'était dimanche pour le lundi.

Il me semble que s'est passé en conseil municipal qu'il fallait prévenir 48 heures avant, suite au problème qu'ont rencontré Annie et Maurice et c'est marqué dans le bas de notre convocation Monsieur Le Maire.

Enlevez le.

- Monsieur Le Maire : j'aurais du insister pour mettre « hors maladie ».

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais le jour où on mourra, on ne pourra pas y aller, ça c'est sûr.

Et ensuite, moi, je suis désolée, vous dites on ne va pas faire sans arrêt, mais ce n'est pas nous qui promettons des comités de pilotage.

Au mois de septembre et au dernier conseil, vous avez dit il y aura un comité de pilotage pour la mutuelle pour les Noyellois.

Nous l'attendons toujours.

Ne me dites pas que c'est passé, ce n'est pas vrai.

Vous m'avez répondu « je ne suis au courant de rien ».

En octobre, je téléphonais, c'est dans le compte-rendu du Conseil Municipal écrit noir sur blanc.

Vous m'avez répondu, « non, il n'y a rien de fait, nous allons faire un comité de pilotage ».

En octobre, j'ai téléphoné au DGS, en disant « plein de villes ont déjà signé avec des mutuelles, où en sommes nous ? Et le DGS m'a répondu « j'attends de rencontrer le courtier ».

En octobre, il n'y avait rien et vous prenez un article de journal ou l'on vous dit que ça existe depuis un an, qu'il y a 63 personnes déjà....

- Monsieur Le Maire : non.

- Madame Maryvonne POULAIN : excusez moi, je sais lire le journal.

- Monsieur Le Maire : oui mais dans le journal ce n'est pas vrai Maryvonne.

- Madame Maryvonne POULAIN : avoir sa photo dans le journal c'est bien, mais travailler c'est mieux.

- Monsieur Le Maire : déjà, au niveau du CCAS, pour cette mutuelle, nous avons pris cette décision en avril.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais il n'y avait rien de fait, vous m'aviez dit on va faire un comité de pilotage.

- Monsieur Le Maire : en avril 2015.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui mais il n'y avait rien de fait, vous nous avez dit on va faire un comité de pilotage et vous nous le répétez en septembre.

C'est écrit noir sur blanc dans le compte-rendu du 26 septembre.

Il n'y a rien de fait mais quand vous lisez l'article.

Vous voulez que je vous en dise une autre ?

C'est que j'étais en GSVVA, donc, à la CALL, 36 communes et d'un seul coup, on me dit : « ah c'est malheureux que Valérie ne soit pas là, elle va faire l'explication sur la mutuelle ».

Et vous, vous êtes là, comme une idiote en vous disant et bien c'est bien, en GSVVA, 36 communes, on va parler de ce qui a été fait alors que nous, à Noyelles, nous ne sommes même pas au courant que ça existe.

Il y a des fois, où il faudrait peut-être d'abord expliquer aux Noyellois, aux élus Noyellois et après, on peut aller dire voilà ce que j'ai fait.

- Monsieur Le Maire : concernant la mutuelle, on peut en parler maintenant.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, c'est le dernier point et au moins, on aura le droit de parler.

- Monsieur Le Maire : concernant la mutuelle.

La mutuelle, en avril 2015, on en a discuté au niveau du CCAS pour demander si nous mettions cela en place ou non.

Suite à l'accord au niveau du CCAS, nous avons travaillé sur la mutuelle.

Savoir comment cela fonctionnait, quels étaient nos droits, où nous devions nous arrêter.

Ensuite, au vue de cela, nous avons contacté une association qui s'appelle « ma mutuelle, ma santé » et qui est une association.

Ils nous ont dit « voilà, ça fonctionne comme cela ».

C'est à dire « nous sommes associatif, les gens viennent prendre rendez-vous au CCAS, ils demandent à remplir un document comme quoi ils sont intéressés par ce genre de mutuelle et ensuite, vous nous mettez en contact avec eux et nous, ensuite, nous les dirigeons vers trois mutuelles et les gens choisissent la mutuelle qui les intéressent ».

Notre rôle s'arrête là.

Voilà c'est tout, nous ne servons que de relais.

- Madame Maryvonne POULAIN : et bien oui.

- Monsieur Le Maire : ensuite, nous n'avons plus de contact avec ces gens.

Et donc, les premiers contacts qui ont eu lieu entre cette association et les Noyellois ont eu lieu en fin d'année, début d'année ici .

Et c'est pour cela, qu'il y a eu, enfin, je ne dis pas 67 adhésions, mais 67 demandes.

Voilà, c'est tout.

Nous, derrière, maintenant, nous n'avons plus du tout de rapports.

Les gens viennent, ils nous disent qu'ils sont intéressés et on leur dit la démarche à suivre est la suivante, voilà, c'est tout.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais au mois de septembre, vous nous parliez du fameux comité de pilotage.

- Monsieur Le Maire : j'ai peut-être fait une erreur en vous parlant du comité de pilotage.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais, vous pensez bien, justement que l'on s'investit dans ces fameuses commissions et même ailleurs, puisque et le DGS ne dira pas le contraire, je lui ai envoyé énormément de documents sur les villes qui allaient signer avec différents prestataires, parce que nous, nous avons pas une mutuelle spécifique mais pleins de villes ont déjà signées dans le Pas-de-Calais et ailleurs.

Ce n'est qu'une mutuelle municipale, c'est vrai que là, la différence c'est qu'il n'y en a qu'une.

Mais, si on m'avait dit nous avons déjà lancé, en plus, ce n'était pas AXIOM au début ?

C'était pas un truc qui s'appelait AXIOM, ce n'était pas celle-là ?

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : c'est pareil.

- Madame Maryvonne POULAIN : ah c'est la même chose.

Mais si vous changez aussi les noms, comment voulez-vous que l'on avance, je me rappelle que c'était AXIOM.

Et rappelez-vous, je vous ai même demandé Monsieur Le Maire, est-ce que vous étiez figés avec eux, et vous m'avez répondu non, s'il y a des choses plus intéressantes, nous sommes ouverts.

Et d'un seul coup, vous lisez cela dans le journal.

Alors moi, je veux bien être participative, je veux bien passer mon temps à lire des articles, à m'informer.

Moi, ça m'aurait plus intéressée, vous voyez d'aller en réunion de commission où on me faisait ce modèle là de mutuelle, plutôt que d'aller choisir pendant une heure, quelle sauce on va manger au prochain truc si on mange du poulet et que deux mois après, il n'y aura pas de poulet et ce sera de la pintade.

C'est vrai aussi, c'était aussi dans un conseil.

Voilà Monsieur Le Maire.

Alors, il ne faut nous demander à nous de vouloir nous investir si on s'investit pour du vent.

Mais sinon, tant mieux si c'est fait. Un de ces quatre, on aura peut-être un comité de pilotage.

Comme nous devions avoir un comité de pilotage aussi pour la cité Deblock et que je suis désolée mais tous les travaux ont été faits et le comité de pilotage, on s'est demandé un jour, et bien alors ?

Maintenant vous prenez la commission, si, si c'était noté et je peux vous la retrouver aussi.

Ne vous inquiétez pas, j'ai des archives.

- Monsieur Le Maire : un comité de pilotage pour la cité Deblock ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, oui.

Avant qu'elle se construise la Cité Deblock, on devait avoir un comité de pilotage qui n'était pas forcément une commission des travaux.

Si, si, je vais le retrouver et je vous l'enverrai.

Mais c'est pas grave, maintenant, c'est fait, alors.

Mais de temps en temps, c'est vrai que nous aimerions ne pas travailler dans le vide.

Joëlle voulait intégrer le comité de quartier.

- Monsieur Le Maire : mais elle peut. Je n'ai jamais dit le contraire.

- Madame Maryvonne POULAIN : et bien oui. Elle a quand même une difficulté qu'il faut prendre en compte et je suis désolée, j'aurais voulu l'accompagner demain mais je ne peux pas.

- Monsieur Le Maire : pour revenir sur les comités de quartier, ma volonté est bien d'intégrer et de ne pas politiser.

Simplement, l'exemple flagrant, c'est que vous pouvez constater qu'aux premières réunions le Maire n'est pas présent, les adjoints ne sont pas présents.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, mais nous sommes quand même des habitants.

- Monsieur Le Maire : oui.

- Madame Maryvonne POULAIN : même les adjoints sont des habitants. Vous en êtes un, enfin, un particulier mais...

- Monsieur Le Maire : notre volonté, c'est de ne pas aller aux premières réunions pour bien montrer que ce ne sont pas des réunions publiques.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais nous aussi nous pouvons apporter quelque chose à notre quartier.

- Monsieur Le Maire : nous irons par la suite. Selon l'ordre du jour nous irons.

Le but il est là. Le but est de surtout ne pas politiser, ça reste un comité de quartier.

- Madame Maryvonne POULAIN : parce que Daniel n'a rien politisé.

- Monsieur Le Maire : j'ai toujours dit que ma volonté était d'essayer de créer du lien.

Je veux que les gens échangent, qu'ils se parlent, qu'ils se connaissent, qu'ils s'apprécient et qu'ils organisent des choses.

S'ils ont des choses à nous faire remonter d'ordre général « oui », pas d'ordre individuel, parce que pour ce qui est de l'individuel, les adjoints sont là pour les écouter.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous aurez toujours des revendications d'ordre individuel.

- Monsieur Le Maire : peut-être au début, oui, mais après je pense que l'on prend le rythme de savoir vraiment le rôle d'un comité de quartier.

Mais moi je le dis, je le cris haut et fort, toutes les bonnes âmes sont les bienvenues.

Il n'y a aucun souci là dessus.

- Madame Maryvonne POULAIN : mais il y a encore des comités qui ne se sont pas réunis ?

- Monsieur Le Maire : oui, il y en a encore trois, je crois.

- Madame Maryvonne POULAIN : et il y aura un compte-rendu ou pas ?

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : il y en a encore 5.

- Monsieur Le Maire : Alain peut faire un compte-rendu.

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : il y en a déjà eu trois de fait.

- Madame Maryvonne POULAIN : ce serait bien que nous ayons quand même un compte-rendu.

Comme on ne peut pas y assister, je serais quand même intéressée de savoir ce qui a été dit en tant qu'habitant.

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : Maryvonne, vous pouvez assister aux réunions même si ce n'est pas votre quartier.

- Madame Maryvonne POULAIN : non, nous ne nous sommes pas permis.

Excusez moi, mais nous sommes quand même disciplinés.

Nous nous sommes dis nous irons dans notre quartier, nous ne voulons pas, même si on sait qu'élus, de toute façon, nous n'avons pas besoin d'avoir un droit.

Un élu, un conseiller a le droit d'aller partout. Nous pouvons même aller dans un bâtiment sans demander l'autorisation.

Nous sommes élus, mais nous avons quand même une certaine réserve et on voulait y assister, Daniel a assisté à la sienne, mais on voudrait quand même avoir un compte-rendu de chaque pour savoir ce qui se passe et avoir les remontées des habitants dans chaque comité de quartier.

Voilà, c'est tout, c'est une demande qui est tout à fait normale.

- Monsieur Le Maire : nous le ferons, il n'y a pas de soucis.

- Monsieur Daniel WAWRZYNIAK : si nous pouvions également avoir le planning.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, ça nous éviterait d'être prévenu à la dernière minute.

Parce que c'est mignon, c'est beau, il y a votre photo et tout, mais....

- Monsieur Le Maire : il en reste trois, c'est quand les trois ?

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : il en reste 5.

Il y en a une demain, à la salle des fêtes.

Une autre, le lundi 29 février à la ferme Mametz.

Une, le 05 mars à la salle ZAWADA.

Une, le 09 mars à la buvette de la salle des fêtes.

Une, le 12 mars à la salle ZAWADA.

Il en reste 5 qui n'ont pas encore été réalisées.

- Madame Joëlle COCHEZ : et vous avez eu du monde à ces réunions ?

- Madame Maryvonne POULAIN : c'est le début hein.

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : c'est différent. C'est entre 10 et 35 à 40 personnes, ça dépend des réunions.

- Monsieur Daniel CAPILLON : de toute façon, il faut un début à tout.

- Monsieur Alain VANTREPOTTE : voilà.

Le message qui est passé dans chaque réunion est le même.

J'ai exactement les mêmes propos dans chaque réunion.

Daniel a assisté à une, il peut en parler.

Je dirais le message est très clair, si je fais dans les grandes lignes.

D'abord, je me présente. Je leur explique pourquoi je suis là.

Ensuite, je présente la démarche et la découpe des 9 quartiers.

J'explique en quoi consiste les missions des conseillers de quartier.

Ils sont là pour créer de la proximité, pour créer du contact, créer du dialogue, apporter de l'information et également recevoir des attentes.

Voilà dans les grandes lignes, en utilisant le côté festif, style la manifestation « fête des voisins ».

Je dis bien également ce qui ne fait pas parti de leurs missions.

C'est à dire, effectivement, c'est dit et redit, aucune vocation politique et Daniel peut le confirmer.

Ils ne sont pas là pour se substituer aux élus, ils ne sont pas là pour se substituer aux adjoints, ils ne sont pas là pour se substituer aux services techniques.

Faire passer des messages pour faire remonter l'information « oui ».

Gérer des problématiques, être à l'écoute d'une attente spécifique sur tel ou tel quartier « oui », créer à la demande des habitants des réunions publiques où l'on fait venir à ce moment là les services concernés, voir les élus concernés « oui ».

Mais c'est uniquement ce rôle de relais.

Ensuite, je laisse les conseillers se présenter.

Suite à cela, je donne la parole aux habitants.

Là, effectivement, ça commence dans un premier temps par les gens qui ont des demandes spécifiques les concernant.

S'il y a des gens qui aiment bien faire un petit peu du rentre dedans.

OK on essuie, on ramasse et après j'encadre tout le système, je suis là pour cela.

Une fois que cela est fait, on retourne dans les choses positives.

Il y a des gens qui se déplacent, qui ont compris le message, je laisse la main aux conseillers qui prennent la parole pour répondre aux attentes.

Suite à cela, nous buvons le verre de l'amitié ensemble, uniquement des boissons non alcoolisées et puis là, les gens qui sont différents au niveau des milieux et nous arrivons à créer des rapprochements.

C'est dit également que tous les gens de bonne volonté sont les bienvenus pour gérer et aider lors de ces comités.

Est-ce que j'ai bien résumé ?

- Madame Maryvonne POULAIN : non, mais ce serait bien que nous ayons l'agenda justement, comme cela, nous pourrions aller y faire un tour aussi.

Nous n'avons aucune date, moi, j'ai découvert la mienne, désolée, ce matin.

Pour demain, même si vous l'avez mis, elle a du rester collée dans le fond de la boîte aux lettres hier.

- Monsieur Le Maire : on vous transmettra des dates par mail.

- Madame Maryvonne POULAIN : d'accord.

- Monsieur Le Maire : pas d'autres observations ?

- Monsieur Patrice WETISCHEK : je voudrais faire une remarque concernant l'écomusée.

Je me suis senti très mal à l'aise.

Quand l'écomusée est devenu un lieu de discordes entre deux groupes politiques de l'assemblée.

Et il ne faut pas oublier que l'écomusée, c'est le point de vue d'hier et d'aujourd'hui.

C'est une association bénévole, 1901, apolitique, donc, je pense que il ne faut pas que ça devienne, et je le répète, un lieu de discorde.

On doit trouver une solution rapidement, peut-être pas rapidement, parce que ça dépend du budget mais il faut trouver une solution au sujet de cet écomusée.

Mais il ne faut pas que systématiquement, l'opposition critique ce qui n'a pas été fait à l'écomusée.

- Monsieur Daniel CAPILLON : n'importe quoi.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous permettez ?

Alors là, Monsieur WETISCHEK, je crois que vous n'avez pas compris notre intervention du tout.

D'abord, elle n'est pas politique, parce que nous essayons toujours de ne pas être politique.

Je pense que l'on faisait parti de la même équipe avec Alain et s'il n'a rien dit à l'époque, c'est bien parce qu'il jugeait quand même que l'écomusée était une chose qui était vraiment valable.

Maintenant, ça ne c'est pas fait dans les formes et cela nous l'admettons tout à fait mais sauf que ça existe depuis 2008 et qu'on ne va certainement pas, moi, c'est mon cœur, moi ce n'est pas me mettre sur des photos et faire voir que je vais là, à l'écomusée, je pense que c'est bien pour la population, je pense qu'Alain partage exactement.

Vous n'avez pas à vous sentir mal, vous êtes une association et je pense que l'on connaît assez comment fonctionne une association.

Mais vous n'avez pas à vous sentir mal et ce n'est absolument pas politique.

Moi je défends l'écomusée et j'ai assisté à la réunion Monsieur WETISCHEK, je défends l'écomusée, mon groupe défend l'écomusée et ça n'a rien à voir et je pense que, j'espère, d'ailleurs, qu'Alain le défendra et le jour du 16 février, il a fait des promesses et j'espère que cette fois ci, il les tiendra.

Parce que malgré tout, les gens de l'écomusée sont venus à cette réunion du 16 février, ils nous ont bien dit qu'ils avaient fournis trois projets, une liste et que depuis 2008, c'était porte close.

Là, nous avons eu Alain qui s'engage et tout ce que l'on souhaite, c'est que cela se fasse.

Ça n'a rien de politique, ce sont nos tripes Monsieur WETISCHEK.

- Monsieur Le Maire : c'est bon ?

Non, c'est vrai que je me suis engagé, nous ferons bien l'étude.

- Madame Maryvonne POULAIN : et soyez rassuré, ça n'a rien de politique.

Je ne suis pas ce genre là.

- Monsieur Le Maire : de toute façon, l'AMO sera recruté dans les semaines qui viennent.

Quels sont ceux qui sont pour ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Quels sont ceux qui sont contre ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble			4
Avenir et progrès		3	
TOTAL	22	3	4

Adopté à la majorité.

7) TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les taux de contribution directes pour l'année 2016.

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2016.

Il propose au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition applicable à chacune des taxes directes locales pour l'année 2016 comme suit :

- taxe d'habitation : 13,24 %,
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,41 %,
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,41 %.

*- **Monsieur Le Maire** : toujours en lien avec le Budget Primitif, le taux des contributions directes.*

Je vous demande l'autorisation de ne pas augmenter les taxes pour l'année 2016 et de fixer les taux de contributions de la façon suivante :

- taxe d'habitation : 13,24 %,*
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 36,41 %,*
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 92,41 %.*

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

8) SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES :

- LES RESTAURANTS DU COEUR :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu le rapport annuel 2014/2015 retraçant l'ensemble des activités menées sur leur zone géographique d'intervention.

L'augmentation des besoins et du nombre de personnes souffrant de la précarité amène l'association à solliciter de notre part une demande de subvention.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 200 €.

- ASSOCIATION DES AMIS DU LOUVRE-LENS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de « l'association Les amis du Louvre-Lens » nous informant que notre adhésion arrivant à expiration et afin de conserver nos avantages accordés il y a lieu de renouveler celle-ci.

La cotisation s'élève à 100 € par an pour les collectivités.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de verser cette cotisation.

- ADATEEP 62 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur DOUCHE Willy, Président de l'Association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public sollicitant une subvention sous forme de cotisation simple ou de soutien.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer une subvention d'un montant de 38 € correspondant à une cotisation de soutien.

- ENCOURAGEMENT AU DEVOUEMENT DU PAS DE CALAIS :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur VERDIERE Francis, Président sollicitant une subvention.

En effet, leurs interventions sont de plus en plus nombreuses et toujours gratuites et ne peuvent qu'être en rapport avec leur trésorerie.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'octroyer la somme de 150 €.

- PEP 62 – ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de subvention de l'association PEP 62.

Spécialisée dans l'accompagnement de l'enfance, les PEP 62 déclinent leur savoir faire au travers de la gestion de **15 établissements et services de type social et médico-social** répartis sur l'ensemble du département et dans lesquels de nombreux spécialistes assurent prévention et soins.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer la somme de 75 €.

- Monsieur Le Maire : ce sont des subventions que l'on vote régulièrement.

La subvention aux restos du cœur d'un montant de 200 €.

L'association pour les amis du Louvre, c'est le renouvellement de notre cotisation annuelle pour 100 €.

L'ADATEEP 62, c'est l'association Départementale pour les Transports Éducatifs de l'Enseignement Public, c'est une cotisation de soutien d'un montant de 38 €.

Encouragement au dévouement du Pas-de-Calais, c'est 150 €.

Et l'association départementale des pupilles de l'enseignement public pour 75 €.

Pas d'objections ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

9) CESSION DU HANGAR DESSINGES :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 09 décembre 2015 relative à la vente du hangar Dessinges d'une superficie de 680 m² et situé derrière l'espace santé afin que Monsieur ZAÏDI Fouaed puisse y pratiquer son activité « Transporteur - Louageur ».

L'assemblée délibérante avait donné son accord pour procéder à la cession, pour un montant de 42 500 €.

Or, sur la forme de la délibération, a été omis le visa de l'estimation des domaines.

Il s'agit de régulariser cette situation sur les bases identiques que la délibération du 09 décembre 2015.

- **Monsieur Le Maire** : *c'est une délibération que nous avons passé la fois dernière.*

Mais par contre, sur la délibération que nous avons envoyé on a omis d'indiquer que c'était vue, en fonction de l'estimation des domaines.

Et donc, ils nous demandent de repasser cette délibération.

Pas d'observations là dessus ? Adopté à l'unanimité.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *non, non. Nous avons voté contre et nous ne changeons pas d'avis.*

- **Monsieur Le Maire** : *ils avaient voté contre, zut je pensais qu'ils allaient changer d'avis.*

Trois « contres », adopté à la majorité.

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès		3	
TOTAL	26	3	

Adopté à la majorité.

- **Madame Maryvonne POULAIN** : *juste une question Monsieur Le Maire.*

Vous l'aviez proposé aux professionnels de santé ?

- **Monsieur Le Maire** : *oui, mais ils n'en ont pas voulu.*

Il faut dire aussi qu'il y a énormément de travaux.

S'ils veulent faire des cloisons ou quoi, ça reviendrait excessivement cher, tandis que là, Monsieur ZAÏDI, c'est essentiellement pour faire son entrepôt.

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *c'est plus qu'un entrepôt.*

- **Monsieur Le Maire** : *c'est pour stocker tout ce qu'il reçoit comme colis.*

- **Monsieur Daniel WAWRZYNIAK** : *il fait aussi de la location de véhicules ?*

- **Monsieur Le Maire** : *ce sont ses véhicules.*

- Madame Joëlle COCHEZ : ce sont ses véhicules pour transporter ses colis.

10) DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES :

* Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents 2016 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que pour cette année, 4 projets REAAP ont été déposés auprès de la CAF pour une demande de subvention globale qui s'élève à 17 700 €, la part de la ville pour l'ensemble de ces 4 actions est de 6 111€ ce qui représente 25 % du coût global qui est 23 811€.

- Action « cuisine en famille » :

L'atelier « cuisine en famille » se déroule au sein du centre social municipal.

Il consiste à proposer aux parents et enfants un temps pour se retrouver et partager un moment de loisirs, de détente et de complicité autour d'une activité support : la cuisine.

Les recettes sont choisies par les familles : elles sont simples, équilibrées et peu onéreuses.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès du dispositif REAAP de la CAF du Pas de Calais la fiche action « cuisine en famille», et à solliciter une subvention à hauteur maximale de 4 900 €.

- Action « Mes petits doigts » :

L'atelier « Mes petits doigts » est un atelier qui permet de se retrouver et partager un temps de loisirs, de détente autour d'activités créatives.

Il réunit un ou des parents avec leurs enfants de moins de 4 ans en quinzaine pendant les vacances scolaires et pour tous les âges deux fois pendant les vacances scolaires.

Elles sont réalisées essentiellement avec du matériel adapté à la tranche d'âge et et abordable par les familles, ce qui permet de réaliser les activités à la maison avec les enfants et favorise ainsi les liens parents/enfants.

L'atelier est un support pour créer des liens et rompre l'isolement de certains, d'échanger et de partager autour des problématiques de la parentalité. Les parents se sentent ainsi reconnus et soutenus dans leur rôle de premiers éducateurs de leurs enfants.

Pour cela, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de déposer auprès du dispositif REAAP de la CAF du Pas de Calais la fiche action « Mes petits doigts » et de solliciter une subvention à hauteur maximale de 3 800 €.

- Action « Papa, on fait quoi ? » :

L'atelier « papa et enfants en action » se déroule au sein du centre social municipal.

Cet atelier consiste à proposer aux papas et enfants un temps pour se retrouver et partager un moment de loisirs, de détente et de complicité, valoriser la relation papas / enfants par le biais d'activités manuelles, de bricolages, de jardinages, de rencontres sportives...

Ce sera l'occasion aussi au papa de se retrouver avec leurs enfants au centre social (hors du cadre familial) et ainsi peut être découvrir les activités. Peu de papas sont dans nos ateliers.

Pour cela, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de déposer auprès du dispositif REAAP de la CAF du Pas de Calais la fiche action « Papa et enfants en action » et solliciter une subvention à hauteur maximale de 4 000 €.

- Action « En famille, on bouge » :

L'atelier « En famille, on bouge » est un nouveau projet parentalité.

Émanant d'une demande des habitants, cette action est basée sur des animations familles autour de l'environnement et des activités physiques en famille.

Ce projet s'articulera en deux temps :

- des actions de sensibilisation à l'environnement, de découverte de la nature, le développement d'actions d'embellissement du cadre de vie destinées aux familles.

- des activités physiques en famille.

Pour cela, Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal à déposer auprès du dispositif REAAP de la CAF du Pas de Calais la fiche action « En famille, on bouge » et demande une subvention à hauteur maximale de 5 000 €.

- Monsieur Le Maire : ce sont des demandes de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales pour le centre social.

Il y a plusieurs actions, énoncées ci-dessus.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

11) ATTESTATION DANS LE CADRE DES DOSSIERS DE SUBVENTIONS :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la Caisse d'allocations Familiales du Pas de Calais sollicite et ceci afin de verser la subvention des projets REAAP (Réseau d'Écoute d'Aide et d'Appui à la Parentalité), qu'une attestation de l'autorité compétente validée en conseil municipal soit établie, afin de l'autoriser à signer les documents en lien avec le versement de la subvention.

- Monsieur Le Maire : *c'est nouveau également.*

Nous ne l'avions pas précédemment.

C'est à dire que maintenant, lorsque l'on fait une demande de subvention auprès de la CAF et que l'on a un retour favorable de la Caisse d'Allocation Familiale, on doit leur envoyer une attestation comme quoi nous sommes d'accord et eux aussi pour signer les documents.

- Madame Maryvonne POULAIN : *et après, il faudra un papier qui atteste que vous ayez attesté, ça fait que l'on aura trois ou quatre.*

- Monsieur Le Maire : *exactement, ça devient catastrophique.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *heureusement que nous devons simplifier.*

- Monsieur Le Maire : *et cela, c'est valable pour toutes les subventions auprès de la CAF.*

- Madame Maryvonne POULAIN : *oui, bien sûr.*

- Monsieur Le Maire : *quels sont ceux qui sont pour ?*

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

12) CREATION DE POSTES :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la réussite de deux de nos agents au concours d'ATSEM, il y a lieu de créer deux postes d'ATSEM 1ère classe à temps complet.

Il demande l'autorisation au Conseil Municipal de créer ces deux postes.

- Monsieur Le Maire : suite à la réussite de deux de nos ATSEM au concours, il y a lieu de créer deux postes d'ATSEM première classe à temps complet.

Je demande l'autorisation de créer ces deux postes tout en sachant que lors du compte administratif, on supprimera deux postes d'attachés de première classe.

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non.

- Monsieur Marc GOSCIANSKI : deux postes d'adjoint d'animation 2ème classe.

- Monsieur Le Maire : donc, on ne supprimera pas deux postes de 1ère classe, parce que j'en ai besoin quand même, mais mais deux postes d'adjoint d'animation de 2ème classe.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, Monsieur Le Maire, c'était pas déjà des personnes qui sont dans les écoles ?

Ces sont des animateurs ?

- Monsieur Le Maire : si, elles sont déjà dans les écoles et elles ont eu leur concours.

Donc, elles passent au grade suivant.

- Madame Maryvonne POULAIN : donc, on supprimerait l'ancien grade.

C'est plutôt un changement ?

- Monsieur Stéphane MAKOWIECKI : non, c'est un avancement de grade.

- Madame Maryvonne POULAIN : oui c'est de l'avancement, parce que création.

- Monsieur Le maire : il y a Marie-Odile GYSELINCK et Sandrine DRYBURGH.

Elles sont déjà en place.

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

13) LABEL EURALENS - CONVENTION PARTICULIERE – DEVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL URBAIN ET TOURISTIQUE DU CANAL DE LA SOUCHEZ :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 26 décembre 2013 pour laquelle l'assemblée délibérante l'autoriser à signer la convention d'accompagnement avec Monsieur PERCHERON, Président d'Euralens et Messieurs Les Maires de Harnes, Loison et Courrières.

Comme le label EURALENS attribué pour une durée de deux ans, il s'agit de reconduire la convention.

A cet effet, Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'association Euralens anime un processus de labellisation qui fait émerger des projets dont les qualités environnementale, architecturale, sociale et culturelle contribuent à bâtir l'identité collective de la "métropole durable d'Euralens".

En attribuant ce label, Euralens fait connaître et valorise des opérations exemplaires, qui s'inscrivent dans les grands cadres régionaux comme la Transformation écologique et sociale du territoire.

Le projet labellisé par EURALENS est la démarche partenariale entreprise par les communes de Courrières, Harnes, Loison et nous-même, dénommées « les quatre communes », pour travailler collectivement à l'ouverture des villes sur le canal de la Souchez, dont elles sont toutes mitoyennes, en s'appuyant sur la mise en valeur de la trame verte et bleue.

L'intention de redonner à cette voie d'eau une vocation nouvelle de loisirs, de tourisme, de préservation de la faune et de la flore et d'assurer la reconquête de son image auprès des habitants.

Le site comprend de nombreux projets convergents et des éléments de patrimoine à mettre en valeur : plusieurs terrils dont celui de Noyelles-sous-Lens, les lagunages de Harnes, le bois de Florimond, l'étang du brochet, le parc Léo Lagrange, etc.

Se saisissant du devenir de ces espaces, les communes de Noyelles-sous-Lens (6 803 habitants), Loison sous Lens (5 175 habitants), Fouquières les lens (6 521 habitants), Harnes (12 220 habitants), Courrières (10 616 habitants) et les communautés d'agglomérations de Lens-Liévin et de Hénin-Carvin ont estimé nécessaire de constituer un groupement de commandes pour définir et piloter dans la continuité le projet, de manière cohérente et ambitieuse.

Le label EURALENS est attribué pour une durée de quatre ans reconductible à compter de la signature de cette convention.

Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer cette convention.

- ***Monsieur Le Maire*** : *c'est la convention que l'on a avec EURALENS concernant la labellisation du canal de la Souchez Aval.*

Cette convention de labellisation était valable deux ans jusqu'au 26 décembre 2015, donc, il y a lieu de la prolonger pendant 4 ans et ensuite ça se fera par tacite reconduction.

- ***Monsieur Daniel WAWRZYNIAK*** : *c'est un renouvellement automatique ?*

- ***Monsieur Le Maire*** : *je ne comprend pas pourquoi dans un premier temps c'est deux ans et après il faut le refaire.*

Pas d'observations ?

Adopté à l'unanimité ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

14) TERRITOIRES SOIXANTE-DEUX : REFONTE DES STATUTS ET MISE EN PLACE D'UN REGLEMENT INTERIEUR :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du conseil d'administration de Territoires Soixante-deux, au cours de la séance du 4 septembre 2015, ont approuvé à l'unanimité le principe de la refonte des statuts et la mise en place d'un règlement intérieur.

La refonte globale des statuts portent sur :

- des évolutions législatives afférentes aux sociétés commerciales,
- des corrections liées à des erreurs de droit,
- des amendements liés à l'évolution des pratiques internes du territoire 62.

Le règlement intérieur, quant à lui, a pour objet dans l'intérêt des membres du Conseil d'administration, de la société et de ses actionnaires de :

- compléter les règles légales, réglementaires et statutaires, afin de préciser les modalités de fonctionnement du conseil d'administration,
- rappeler des membres du conseil d'administration leurs différents droits et obligations.

Conformément à l'article L1524-1 du CGCT l'objet social étant amené à être modifié, il appartient de faire délibérer ce point en amont, afin d'autoriser les représentants aux assemblées générales de Territoires Soixante-Deux à pouvoir voter en ce sens lors de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra mi-juin.

- Monsieur Le Maire : ils nous demandent de prendre une délibération pour valider ce règlement intérieur et cette refonte de statuts.

Tout en sachant que nous sommes actionnaires à 0,016 %.

- Madame Maryvonne POULAIN : vous êtes quand même représentés, non ?

- Monsieur Le Maire : pardon ?

- Madame Maryvonne POULAIN : nous sommes représentés ?

- Monsieur Le Maire : oui.

Nous n'y allons pas à chaque fois mais nous y allons.

Je trouve que ce n'est plus le même intérêt qu'avant.

Avant il y avait vraiment des dossiers pour lesquels il était important d'avoir l'avis des gens.

Concernant cette modification, pas d'observations ?

Quels sont ceux qui sont pour ?

	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
L'essentiel c'est Noyelles	22		
Agir, ensemble	4		
Avenir et progrès	3		
TOTAL	29		

Adopté à l'unanimité.

- Monsieur Le Maire : vous avez entendu aussi la sirène ?

- Madame Maryvonne POULAIN : oui, c'est marqué dans un compte-rendu de bureau.

Mais certaines personnes ne l'ont pas entendu.

- Monsieur Daniel CAPILLON : la sirène, nous ne devons pas la déplacer ?

- Monsieur Le Maire : si. La sirène au départ nous voulions la déplacer mais ils nous ont pas demandé notre reste.

Nous n'étions pas au courant du jour où ils sont venus la changer, rien du tout.

Nous avons été obligé de modifier le tableau dans l'urgence.

- Madame Maryvonne POULAIN : il aurait fallu le mettre dans le Noyelles actu parce que les personnes âgées ont cru qu'il y avait, comme quand nous avons eu Vimy.

Ils ont eu peurs.

- Monsieur Maurice BERNARD : on nous a appelé hier matin, pour nous dire que le Département et la société EIFFAGE qui s'étaient occupés de l'installation étaient sur place et ils devaient faire un essai.

Ils demandaient d'avoir un élu ou Monsieur Le Maire.

En plus, hier matin, par chance, j'étais en mairie, donc, j'ai pu m'y rendre tout de suite mais sinon il n'y avait personne.

- Madame Joëlle COCHEZ : c'était noté dans le journal.

- Monsieur Maurice BERNARD : oui mais bon, nous n'avions pas été prévenu.

- Madame Joëlle COCHEZ : il y avait trois villes.

Une à 8h00, une autre à 09h00 et 11h00, c'était Noyelles.

- Monsieur Maurice BERNARD : hier ?

- Madame Joëlle COCHEZ : oui, hier

- Monsieur Le Maire : dernière petite chose avant de nous quitter, je vous demanderai de bien vouloir venir signer le budget primitif, parce que maintenant, c'est nominatif, avant ça ne l'était pas mais maintenant il y a les noms qui apparaissent, donc, obligation de le signer.

15) QUESTIONS DIVERSES :

Suite à une demande écrite du groupe « Agir, ensemble ! », Monsieur Le Maire présente l'action « Ma commune – Ma santé ».

Les élus et le CCAS se sont mobilisés pour améliorer l'accès aux soins des Noyelloises et Noyellois.

Partant du constat des inégalités sociales dans la prise en charge des dépenses de santé et de la baisse du pouvoir d'achat en général, ils ont réfléchi pour leur concitoyen de façon à pouvoir leur proposer une mutuelle santé adaptée et négociée.

Ainsi le 15 avril 2015, par décision du conseil d'administration, la commune de Noyelles-sous-Lens, par le biais de son CCAS, accrédite l'association ACTIOM, via son action « MA COMMUNE – MA SANTE », pour proposer une mutuelle santé à conditions avantageuses grâce aux principes de mutualisation.

Cette action est réservée exclusivement aux administrés de Noyelles-sous-Lens.

Des permanences seront animées au cours du premier semestre 2016 à l'attention des usagers intéressés pour les conseillers dans leur démarche d'adhésion.